Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada

Garde côtière canadienne | Canadian Coast Guard

PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'EST

ÉDITION MENSUELLE N°08
31 août 2018

Sécurité d'abord, Service constant

Publiée mensuellement par la

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

www.notmar.gc.ca/abonner

SOMMAIRE

		Page
Partie 1	Renseignements généraux et sur la sécurité	1 - 9
Partie 2	Corrections aux cartes	10 - 25
Partie 3	Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	N/A
Partie 4	Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques	27 - 28
Partie 5	Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	29 - 35

Pêches et Océans Canada
Publication officielle de la Garde côtière canadienne
MPO/2018-2002

Canada

Publication des Avis aux navigateurs
Édition de l'Est
Édition mensuelle N°08/2018

Publié sous l'autorité de :
Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Pêches et Océans Canada
Montréal, Québec
H2Y 2E7

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2018
MPO/2018-2002
Fs152-5F-PDF
ISSN 1719-7694

Disponible sur le site Web de NOTMAR (Avis aux navigateurs) :
www.notmar.gc.ca

Available in English:
Notices to Mariners Publication
Eastern Edition
Monthly Edition N°08/2018

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°.
Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante :

1 mille marin = 1 852 mètres (6 076,1 pieds)
1 mille terrestre = 1 609,3 mètres (5 280 pieds)
1 mètre = 3,28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) dans la Partie 1, respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la Partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veuillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion
Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

Service hydrographique du Canada – Information publiée dans la Partie 2 des *Avis aux navigateurs*
Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*.

En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Cartes marines et publications canadiennes
Veuillez consulter l'Avis No 14 de *l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2018* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant :
www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES – PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte nº 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

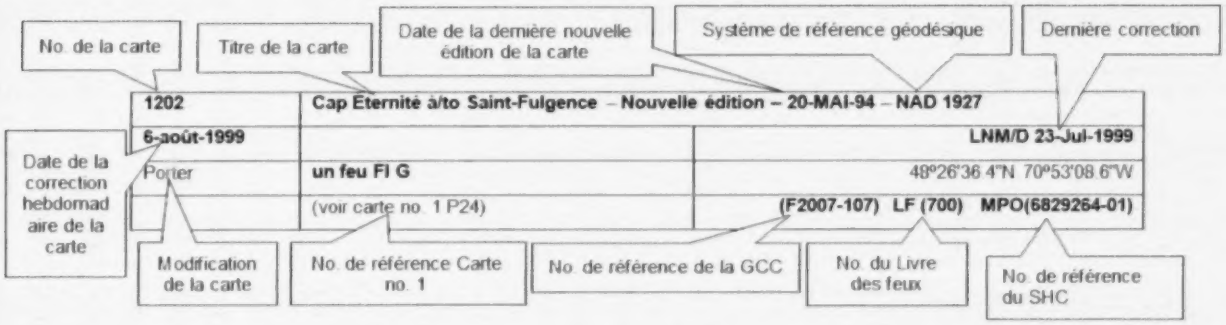

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **L**ast (dernier) **N**otice (Avis) to (aux) **M**ariners (navigateurs) / **D**ate.

LE SITE WEB DES AVIS AUX NAVIGATEURS – ÉDITIONS MENSUELLES, CORRECTIONS AUX CARTES ET ANNEXES GRAPHIQUES

Le site Web des Avis aux navigateurs permet aux utilisateurs d'accéder aux publications des éditions mensuelles, aux corrections des cartes et aux annexes graphiques.

Si vous désirez recevoir une notification concernant seulement les cartes qui vous intéressent, ainsi que les annexes graphiques reliées à ces cartes, et un message vous indiquant que la nouvelle publication mensuelle est maintenant en ligne, vous pouvez vous inscrire gratuitement au lien suivant : https://www.notmar.gc.ca/email-fr.php

MISE EN GARDE AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation (radiodiffusés et écrits) qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les Avis à la navigation écrits en vigueur sont disponibles sur le site Web de la Garde côtière canadienne à www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/NOTSHIP

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de diffusion des avis à la navigation (AVNAV).

Terre-Neuve et Labrador

*** Centre des SCTM de Port aux Basques**
Garde côtière canadienne
49, rue Stadium
Case postale 99
Port aux Basques NL A0M 1C0
Téléphone : (709) 695-2168 ou 1-800-563-9089
Télécopieur : (709) 695-7784
Courriel : notshippax@dfo-mpo.gc.ca
Site Web : http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Notship#t-n

Maritimes

*** Centre des SCTM de Sydney**
Garde côtière canadienne
1190, chemin Westmount
Sydney NS B1R 2J6
Téléphone : (902) 564-7751 ou 1-800-686-8676
Télécopieur : (902) 564-7662
Courriel : notshipssyd@mar.dfo-mpo.gc.ca
Site Web :
http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Notship#maritimes

Québec

*** Centre des SCTM de Les Escoumins**
Garde côtière canadienne
35, rue Otis
Les Escoumins QC G0T 1K0
Téléphone : (418) 233-2308
Télécopieur : (418) 233-3299
Courriel : opsavis@dfo-mpo.gc.ca
Site Web : http://www.marinfo.gc.ca/fr/avisecrits/index.asp

Centre & Arctique

*** Centre des SCTM de Prescott**
Garde côtière canadienne
401, rue King Ouest
Case postale 1000
Prescott ON K0E 1T0

AVNAVs Séries « C »
Téléphone : (613) 925-0666
Télécopieur : (613) 925-4519
Courriel : CA.XCA-NotshipDesk@dfo-mpo.gc.ca
Site Web : http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

*** Centre des SCTM d'Iqaluit**
En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.

Garde côtière canadienne
Case postale 189
Iqaluit NU X0A 0H0

AVNAVs Séries « A »
Téléphone : (867) 979-5269
Télécopieur : (867) 979-4264
Courriel : IqaNordreg@innav.gc.ca
Site Web : http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

AVNAVs Séries « H »
Téléphone : (867) 979-0310
Télécopieur : (867) 979-4264
Courriel : Iqamck01@innav.gc.ca
Site Web : http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship

*** Service disponible en français et en anglais.**

INDEX

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ 1

Service hydrographique du Canada – Avis au sujet des annexes graphiques des cartes marines SHC 1
Service hydrographique du Canada – Corrections cumulatives aux cartes 1
Service hydrographique du Canada – Dates de l'édition courante des cartes 1
Service hydrographique du Canada – Cartes du type impression sur demande - Utilisation et soins à apporter 1
Service hydrographique du Canada, Transports Canada – Sécurité de la navigation - SÉVCM 2
Transports Canada – Restriction de vitesse - Rivières St. Clair et Détroit 2
Service hydrographique du Canada – Modification aux Tables des marées et des courants du Canada 2018 Volume 3 - Fleuve Saint-Laurent et fjord du Saguenay 2
Service hydrographique du Canada – Nouvel emplacement pour télécharger les annexes graphiques 2
Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent et eaux avoisinantes – Protection des baleines 2
Golfe du Saint-Laurent – Protection des baleines noires de l'Atlantique Nord 4
Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent – Protection du béluga : zone de ralentissement à l'embouchure du Fjord du Saguenay et zone interdite à baie Sainte-Marguerite 6

*801 Service hydrographique du Canada – Cartes marines 8
*802 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation 8
*803 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3) 8
*804 Transports Canada – Bulletin de la sécurité des navires No. 10/2018 8
*805 Transports Canada – Bulletin de la sécurité des navires No. 11/2018 9
*806 Lac Saint-Louis – Bouées non lumineuses scientifiques enlevées en permanence 9
*809(T) Cobourg to/à Oshawa – Opérations de dragage 9
*810 Charlottetown Harbour – Bouées non lumineuses enlevées en permanence 9

PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES 10

PARTIE 3 – CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME N/A

PARTIE 4 – CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES 27

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME 29

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1221	10	4367	17	7736	8
1226	10, 11, 12	4379	18	8007	25
1236	12	4405	18		
1400	12	4406	18		
1430	9	4459	19		
1439	12	4460	9, 19		
2058	9	4464	8		
2077	13	4466	20		
2123	13	4530	20		
2228	13	4587	20		
2260	14	4617	20		
4023	14	4619	20, 21		
4026	14	4644	21		
4098	14, 15	4820	21		
4099	15	4830	21		
4201	15	4831	21		
4209	15, 16	4832	21, 22		
4227	16	4845	22		
4233	16	4848	22, 23		
4234	16	4905	23		
4236	16	4909	23, 24		
4237	16	4913	24		
4240	17	4921	24		
4241	17	4955	8		
4277	17	4971	24		
4320	17	5163	8		
4321	17	6022	25		

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à la disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce service que vous pourrez faire parvenir à chsinfo@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES

Le cumulatif des corrections cartographiques publié dans les *Avis aux navigateurs* est désormais accessible à https://www.notmar.gc.ca/corrections-fr.php

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES

ÉDITIONS DES CARTES
Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"
La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"
Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les *Avis aux navigateurs*, et annulant par conséquent les éditions en service.

RÉIMPRESSIONS
Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les *Avis aux navigateurs*. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources, mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates de l'édition courante des cartes peuvent être consultées à www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER

Contexte
Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles, et ce, en un minimum de temps.

Soins à apporter à votre carte ISD
Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, TRANSPORTS CANADA – SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM

Nous informons les navigateurs que le SÉVCM (ECDIS) pourrait ne pas afficher certains hauts-fonds lorsqu'il est utilisé en mode « affichage de base » ou « standard ». La planification de route et les alertes pour ces hauts-fonds pourraient ne pas s'activer. Afin d'assurer une navigation sécuritaire et afin d'obtenir la confirmation que la route planifiée est libre de tout danger, les navigateurs devraient effectuer une inspection visuelle de la route planifiée et de tout écart par rapport à cette dernière, à l'aide du SÉVCM (ECDIS) configuré de manière à afficher « toutes les données ». Nous déconseillons aux navigateurs de se fier uniquement à la fonction de vérification de croisière automatisée.

TRANSPORTS CANADA – RESTRICTION DE VITESSE - RIVIÈRES ST. CLAIR ET DÉTROIT

Depuis le 14 novembre 2012, la taille de la zone de restriction de vitesse actuellement en place conformément au Règlement sur la sécurité de la navigation dans les rivières St. Clair et Détroit entre le feu de la rivière Détroit et le feu de l'île aux Pêches est réduite en déplaçant l'extrémité sud de la zone de restriction de vitesse de son emplacement actuel au feu de la Rivière Détroit à un nouvel emplacement au feu Nº D33 de la Pointe Bar. (Cet avis fait référence à l'avis précédemment publié en novembre 2012 portant le numéro *1103.)

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – MODIFICATION AUX TABLES DES MARÉES ET DES COURANTS DU CANADA 2018 VOLUME 3 - FLEUVE SAINT-LAURENT ET FJORD DU SAGUENAY

Le Service hydrographique du Canada de la région du Québec a identifié une omission dans l'édition 2018 des Tables des marées et des courants du Canada Volume 3 - Fleuve Saint-Laurent et fjord du Saguenay, page 67.

Remplacer une partie de la Table 3 avec la partie correspondante annexée dans la Partie 1 de cette édition mensuelle.
https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed012018-part1-tidal-information-vol3-p67-patch.pdf

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – NOUVEL EMPLACEMENT POUR TÉLÉCHARGER LES ANNEXES GRAPHIQUES

Le Service hydrographique du Canada a modifié l'emplacement pour télécharger les annexes graphiques de http://www.chs-shc.gc.ca/patches/ à ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/. Les versions PDF des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs* avant juillet 2017 sont publiées avec l'ancien emplacement pour télécharger les annexes graphiques, alors que les versions HTML sont mises à jour avec les liens pour le nouvel emplacement. Ces changements sont aussi appliquées sur le service de « Rechercher des corrections aux cartes » sur le site Web des Avis aux navigateurs (https://www.notmar.gc.ca/corrections-fr.php).

PARC MARIN DU SAGUENAY – SAINT-LAURENT ET EAUX AVOISINANTES – PROTECTION DES BALEINES

La région du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent et sa périphérie est reconnue pour la population résidente de bélugas, une espèce en voie de disparition, et la grande diversité de baleines qui y migrent, principalement entre avril et novembre, pour s'alimenter.

MESURES DE PROTECTION RÈGLEMENTAIRES

Toutes les espèces de baleines fréquentant le Saint-Laurent sont protégées en vertu du *Règlement sur les mammifères marins*, découlant de la *Loi sur les pêches*. Dans les limites du parc marin, des mesures spécifiques s'appliquent en vertu du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent*, découlant de la *Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*. Toute collision avec un mammifère marin à l'intérieur du parc marin doit obligatoirement être signalée sans délai à un garde de parc au 1-866-508-9888. Pour les collisions en dehors du parc marin ou pour toute autre situation concernant un mammifère marin mort ou en difficulté, contactez le réseau d'urgence au 1-877-722-5346 ou le canal 16.

Pour plus d'informations sur le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent, voir l'avis 5C de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2018*.

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

Mesures provisoires en vigueur du 1er mai au 31 octobre 2018. Voir la carte à la fin de cet avis.

Ces mesures sont applicables au passage des navires marchands et de croisière entre Pointe à Boisvert et Cap de la Tête au Chien pour prévenir les collisions avec les baleines. Ces mesures doivent être envisagées seulement lorsqu'elles ne causent aucun préjudice à la sécurité de la navigation.

Aire de vigilance (aire jaune) : Afin de réduire les risques de collisions avec les rorquals pouvant être présents dans l'ensemble de l'aire, une vigilance accrue des navigateurs dans ce secteur est essentielle. Il est recommandé de mettre en poste une vigie afin d'accroître les possibilités de voir les animaux et ainsi prendre les mesures d'évitement nécessaires. S'il n'est pas possible de contourner les rorquals, ralentir et attendre que les animaux soient à une distance de plus de 400 mètres (0,215 mille marin) avant de reprendre de la vitesse. La nuit, les animaux sont difficilement visibles : une prudence accrue est donc recommandée.

Aire de vitesse réduite à 10 nœuds ou moins (aire rouge) : Afin de réduire les risques de collisions avec des rorquals dans cette aire d'alimentation, il est recommandé de réduire la vitesse sur l'eau du navire à un maximum de 10 nœuds ou moins dans l'aire de vitesse réduite et de mettre en poste une vigie. Le passage dans le chenal Laurentien au nord de l'île Rouge est recommandé pour minimiser l'impact du bruit dans un secteur sensible, au sud de cette île, hautement fréquenté par les troupeaux de bélugas composés de femelles et de jeunes.

Aire à éviter (aire rouge hachurée) : Afin de réduire le bruit et les risques de collisions avec des rorquals, les navires devraient éviter de passer dans cette aire fortement utilisée par les rorquals bleus, une espèce en voie de disparition. Si le passage dans l'aire ne peut être évité, réduire la vitesse sur l'eau du navire à 10 nœuds ou moins.

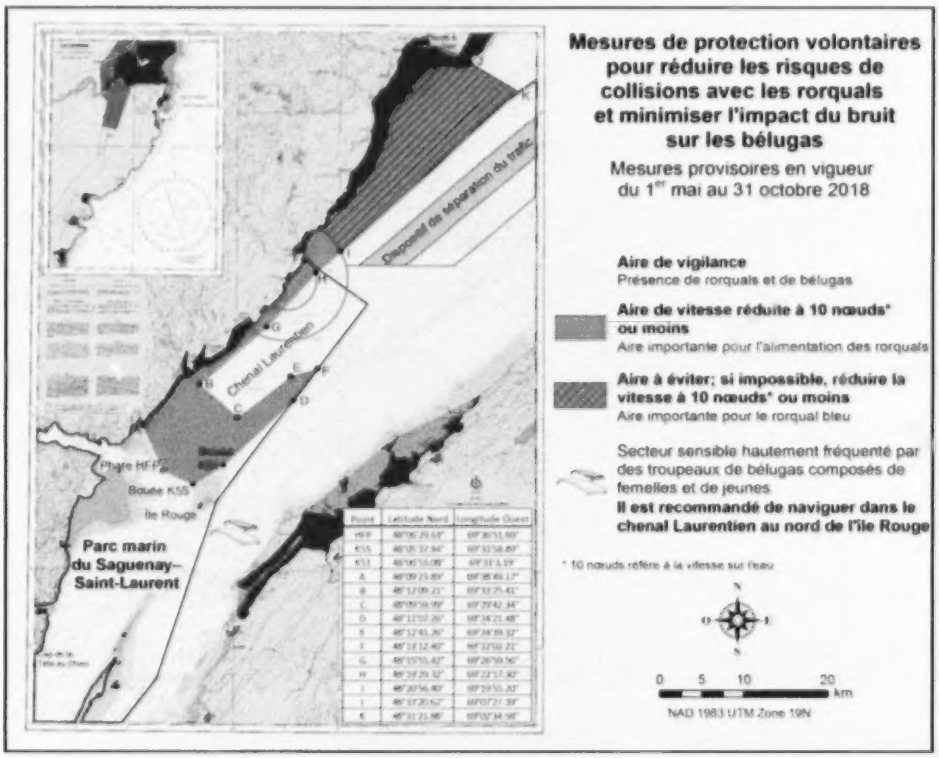

GOLFE DU SAINT-LAURENT – PROTECTION DES BALEINES NOIRES DE L'ATLANTIQUE NORD

En raison du changement des habitudes migratoires des baleines noires de l'Atlantique Nord et de leur présence de plus en plus fréquente dans le golfe du Saint-Laurent, le gouvernement du Canada a mis en place des restrictions de vitesse saisonnières dans certaines zones définies. Ces restrictions consistent en une combinaison d'une zone statique et de secteurs dynamiques de réduction de vitesse. (Voir carte ci-après.)

Jusqu'à avis contraire, ces mesures seront en vigueur du **28 avril au 15 novembre 2018.** Ces dates peuvent changer selon la présence des baleines noires de l'Atlantique Nord. Après la levée des limites de vitesse obligatoire, les navires sont invités à réduire, sur une base volontaire, leur vitesse sur le fond de façon à ne pas dépasser 10,0 nœuds lorsque la présence de baleines noires de l'Atlantique Nord est confirmée et dans la mesure où les conditions maritimes permettent un fonctionnement sécuritaire de leur navire à cette vitesse.

Coordonnées de la zone statique : 47° 10'N 062° 00'W; 47° 10'N 065° 00'W; 50° 20'N 065° 00'W; 50° 20'N 063° 00'W; 49° 43'N 063° 00'W et 49° 04'N 062° 00'W

À l'intérieur de cette zone statique, à l'exclusion du secteur dynamique du corridor, les navires de 20 m et plus ne doivent pas dépasser une vitesse sur le fond de 10,0 nœuds selon les dates mentionnées ci-dessus.

Coordonnées des secteurs dynamiques :
Secteur A) 49° 41'N 065° 00'W; 49° 20'N 065° 00'W; 49° 11'N 064° 00'W; 49° 22'N 064° 00'W;
Secteur B) 49° 22'N 064° 00'W; 49° 11'N 064° 00'W; 48° 48'N 063° 00'W; 49° 00'N 063° 00'W;
Secteur C) 49° 00'N 063° 00'W; 48° 48'N 063° 00'W; 48° 24'N 062° 00'W; 48° 35'N 062° 00'W; et
Secteur D) 50° 06'N 064° 00'W; 50° 00'N 064° 00'W; 49° 56'N 063° 00'W; 50° 03'N 063° 00'W.

À l'intérieur de la zone statique, quatre secteurs dynamiques sont définis : A, B, C et D (voir carte ci-après). Dans ces secteurs, les navires peuvent circuler à une vitesse opérationnelle permettant une navigation sécuritaire, et ce, tant que le gouvernement du Canada n'a pas confirmé la présence de baleines dans ces zones. Lorsque la présence de baleines noires est détectée dans un de ces secteurs dynamiques, les navires de 20 m et plus de longueur recevront un avis à la navigation (AVNAV) et devront réduire leur vitesse sur le fond de 10,0 nœuds ou moins, tant qu'ils naviguent dans le secteur en question.

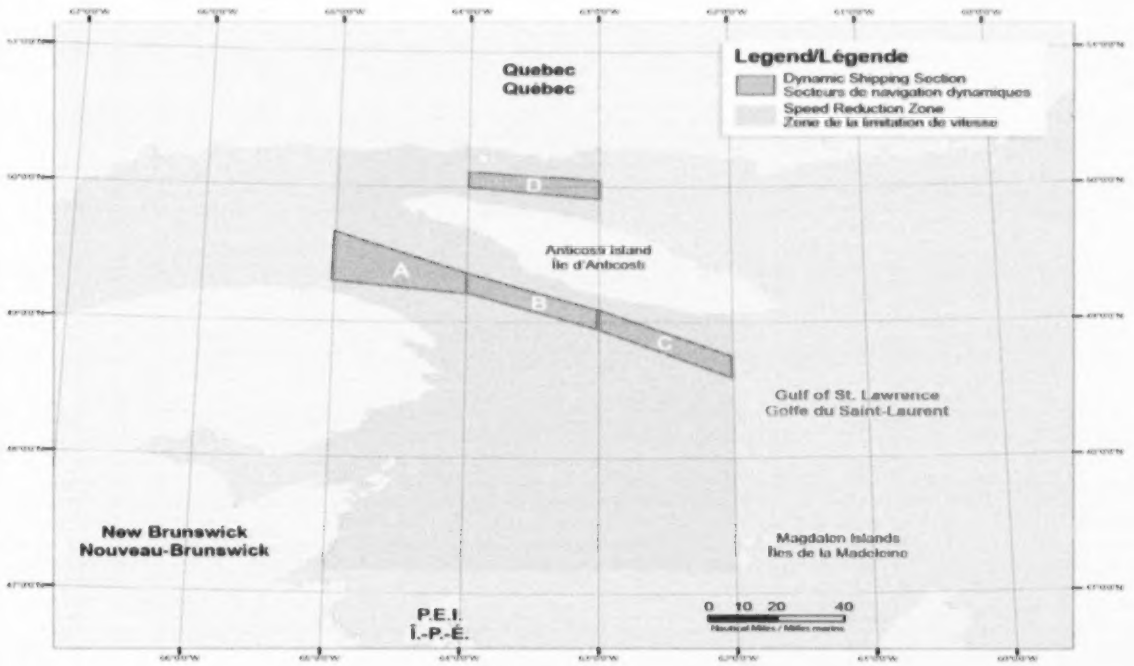

Les restrictions de vitesse dans les secteurs dynamiques (A, B, C et D) seront en vigueur pendant une période de 15 jours, à partir de la date d'application. Cette période peut être prolongée si la présence des baleines se prolonge. La mise en vigueur des zones et des secteurs de réduction de vitesse sera annoncée par l'entremise des avis AVNAV.

Diffusion des AVNAV
La Garde côtière canadienne (GCC) continue à promulguer des AVNAV valides par des émissions radio sur divers systèmes terrestres et aussi en ligne à http://www.ccg-gcc.gc.ca/navigation-pivot. Les navigateurs doivent s'assurer qu'ils ont l'information correcte et à jour sur la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord contenue dans tous les Avis aux navigateurs (NOTMAR) et les AVNAV.

Aides à la navigation
Par ailleurs, la GCC fait l'essai de l'utilisation des aides virtuelles à la navigation AIS (AIS AtoN), voir le NOTMAR 819(T)/2016, capables d'aviser automatiquement un navire présent dans un secteur dynamique lorsqu'il est soumis à une réduction de vitesse. Chaque secteur dynamique sera ainsi délimité par quatre balises virtuelles AIS AtoN qui s'afficheront sur les écrans des équipements de navigation du navire, tels que : ECDIS, ECS, RADAR, dispositif minimum d'affichage et cartes électroniques de navigation. Les balises virtuelles AIS AtoN ne seront diffusées que lorsqu'une réduction de vitesse est en vigueur dans un ou plusieurs secteurs. Le navigateur doit sélectionner le symbole AIS AtoN virtuel pour accéder à un message, tel que « SectA1 Spd Lim 10 kt ». Ce message les avise qu'une réduction de vitesse est en vigueur pour un secteur particulier. À noter que ce système est encore en phase d'essais et ne constituera pas le principal moyen de communication avec les navires.

Conformité et application de la loi
Le non-respect des restrictions de vitesse obligatoires constitue une infraction à la réglementation qui pourra donner lieu à des amendes allant de 6 000 $ à 25 000 $ CAN. S'il leur semble qu'un navire n'a pas respecté les restrictions de vitesse, les inspecteurs de la Sécurité maritime de Transports Canada peuvent consulter toute l'information recueillie par l'AIS et demander des justifications au capitaine.

Aucune exemption des restrictions de vitesse ne sera accordée à l'avance, mais certains facteurs tels que la sécurité de la navigation, les conditions météorologiques et les situations d'urgence pourront être prises en considération au cas par cas.

Signalements de baleines en détresse
Les navigateurs sont priés de rapporter toutes leurs observations de baleines empêtrées, blessées ou mortes au plus proche centre de Services de communication et de trafic maritimes de la GCC; ou aux organismes suivants :

- Pour la région sud du golfe du Saint-Laurent :
  - Marine Animal Response Society au 1-866-567-6277
- Pour Terre-Neuve-et-Labrador :
  - Whale Release and Strandings au 1-888-895-3003
- Pour le secteur du Québec :
  - Urgences mammifères marins au 1-877-722-5346

Les observations de baleines vivantes, nageant librement devraient être communiquées par téléphone au 1-902-440-8611 ou 1-844-800-8568, ou encore par courriel à XMARWHALESIGHTINGS@DFO-MPO.GC.CA

PARC MARIN DU SAGUENAY – SAINT-LAURENT – PROTECTION DU BÉLUGA : ZONE DE RALENTISSEMENT À L'EMBOUCHURE DU FJORD DU SAGUENAY ET ZONE INTERDITE À BAIE SAINTE-MARGUERITE

Le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent et sa périphérie sont au cœur de l'habitat essentiel estival des bélugas, une espèce en voie de disparition. Dans les limites du parc marin, des mesures de protection des mammifères marins s'appliquent en vertu du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent*. Cependant, les lieux importants d'alimentation, de naissance et d'élevage des jeunes bélugas requièrent une protection accrue pour assurer le rétablissement de cette espèce. Le fjord du Saguenay, entre l'embouchure et la baie Sainte-Marguerite, fait partie des endroits les plus utilisés par les femelles et les jeunes bélugas entre mai et octobre. L'embouchure du Saguenay est reconnue pour être une aire d'alimentation et la Baie Sainte-Marguerite comme un lieu de naissance et d'élevage.

Pour prévenir les collisions avec les bélugas, une zone de ralentissement obligatoire à 15 nœuds est en vigueur du 1er mai au 31 octobre à l'embouchure du Saguenay. Pour assurer la quiétude des femelles et des jeunes durant la période critique des naissances, l'accès à la baie Sainte-Marguerite est interdit aux embarcations du 21 juin au 21 septembre, sauf pour les autorisations spéciales (voir description ci-dessous).

Pour des raisons de sécurité, ces mesures ne s'appliquent pas la marine marchande (voir l'avis « Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et eaux avoisinantes – Protection des baleines » dans l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs* pour les mesures de protection volontaires dans l'estuaire du Saint-Laurent de mai à octobre). Une vigilance accrue est cependant recommandée à tous les navigateurs entre l'embouchure et la Baie Sainte-Marguerite pour la protection du béluga.

Pour plus d'informations sur le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent, voir l'avis 5C de *l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2018* ou visitez : http://parcmarin.qc.ca.

MESURES DE PROTECTION RÈGLEMENTAIRES SOMMAIRES - BÉLUGA

Ensemble du territoire du parc marin : Lorsque des bélugas sont à moins d'un demi-mille marin (926 mètres) d'une embarcation motorisée, il est obligatoire de maintenir une vitesse entre 5 et 10 nœuds. Toutes les embarcations, y compris celles à propulsion humaine (kayak et canot), doivent continuer de circuler en maintenant son cap. Toutes les embarcations doivent maintenir une distance minimale de 400 mètres des bélugas en tout temps. Pour plus d'information sur le règlement consultez : http://parcmarin.qc.ca/proteger/#reglement

Embouchure du Saguenay (Figure 1) - Zone de ralentissement (aire hachurée rouge) : La vitesse maximale dans l'embouchure du Saguenay entre les bouées S7 et S8 et les quais des traversiers entre Baie Sainte-Catherine et Tadoussac est de 15 nœuds du 1er mai au 31 octobre.

Baie Sainte-Marguerite (Figure 2) - Zone interdite (aire rouge) : Du 21 juin au 21 septembre, les embarcations ne doivent pas pénétrer dans la zone rouge, qui suit une ligne entre le cap Nord-Ouest et le Cap Sainte-Marguerite.

Une autorisation spéciale est accordée uniquement aux kayaks, canots et aux pêcheurs récréatifs qui doivent circuler sans arrêt le long d'un couloir longeant la rive à moins de 10 mètres dans les secteurs peu profonds à l'intérieur de la baie.

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

Secteur Baie Sainte-Marguerite - Zone de transit (aire hachurée jaune) : Du 21 juin au 21 septembre, il est recommandé aux embarcations motorisées de naviguer sans arrêt dans cette zone à une vitesse entre 5 et 10 nœuds.

Cette zone de transit vise à favoriser le respect du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent*, car les bélugas sont régulièrement présents dans le secteur de la Baie Sainte-Marguerite.

INFORMATION

Tous incidents, dont les collisions avec les baleines, doivent être signalés sans délai au 1-866-508-9888. Pour toute autre situation concernant un mammifère marin mort ou en difficulté, contactez le réseau d'urgence au 1-877-722-5346 ou le canal 16.

Figure 1

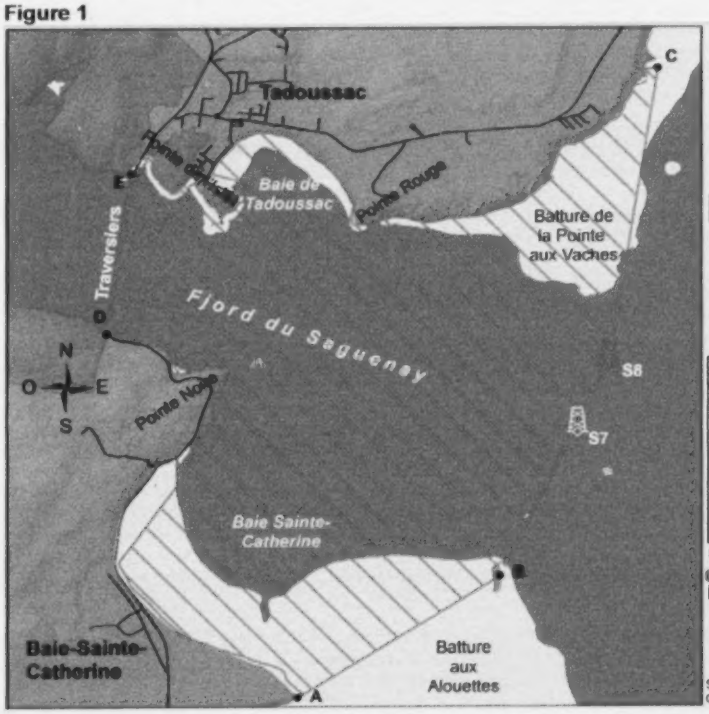

Mesure de protection pour l'embouchure du fjord du Saguenay

En vigueur du 1er mai au 31 octobre

Zone de ralentissement à 15 noeuds* ou moins

*20 noeuds s'il s'agit d'un bateau visé par un permis de classe 1 devant atteindre une vitesse supérieure à 15 noeuds pour déjauger

Point	Latitude	Longitude
A	48°05'52" N	69°42'24" O
B	48°06'27" N	69°41'00" O
S7	48°07'11" N	69°40'28" O
S8	48°07'30" N	69°40'15" O
C	48°08'52" N	69°39'56" O
D	48°07'35" N	69°43'45" O
E	48°08'21" N	69°43'35" O

Système de référence NAD83

0 0,5 1 2 km
0 0,5 1 nm

Système de projection: NAD83 UTM zone 19N

Sources: Parcs Canada, Sépaq, BNDT
Cartographie: Parcs Canada

Figure 2

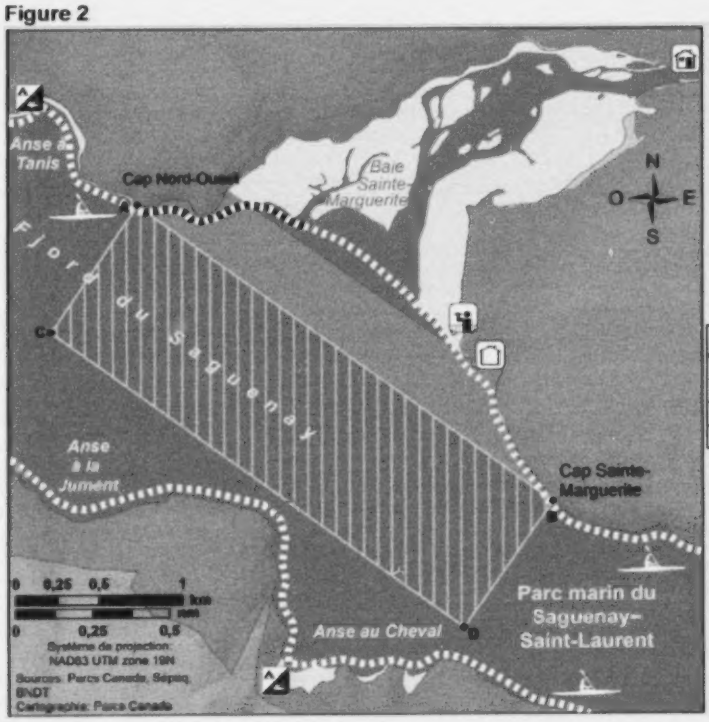

Mesures de protection du béluga Baie Sainte-Marguerite

En vigueur tout l'été du 21 juin au 21 septembre

Pour toutes embarcations:

Zone interdite

Zone de transit recommandée: circuler sans arrêt entre 5 et 10 noeuds

Point	Latitude	Longitude
A	48°15'21.71" N	69°59'18.91" O
B	48°14'24.78" N	69°57'17.62" O
C	48°14'56.50" N	69°59'43.55" O
D	48°13'59.42" N	69°57'42.37" O

Système de référence NAD83

Autorisations spéciales:

Pour canots et kayaks:

Circuler sans arrêt

Pour pêcheurs:

Pour accès aux sites de pêche seulement

***801 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES**

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Cartes nouvelles					
5163	Ticorolak Head to/à Green Island	1:50 000	30-MARS-2018	1	20.00
Nouvelles éditions					
4464	Chéticamp to / à Cape St. Lawrence	1:75 000	27-AVR-2018	1	20.00
4955	Havre-aux-Maisons	1:10 000	15-JUIN-2018	1	12.00
7736	Simpson Strait	1:25 000	15-JUIN-2018	4	20.00

***802 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION**

NUMÉRO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
RETIRÉES EN PERMANENCE	
CA576292	St. Peters Canal

***803 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES ÉLECTRONIQUES MATRICIELLES (BSB V3)**

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION
Nouvelles éditions			
RM-4464	Chéticamp to / à Cape St. Lawrence	1:75 000	27-AVR-2018
RM-4955	Havre-aux-Maisons	1:10 000	15-JUIN-2018
RM-5052	Seniartlit Islands to / à Nain	1:60 000	24-NOV-2017
RM-5471	Inukjuak et les Approches and Approaches	1:25 000	12-JANV-2018
RM-5620	Entrance to/Entrée à Chesterfield Inlet (Fairway Island to/à Ellis Island)	1:40 000	09-MARS-2018
RM-5621	Rockhouse Island to/à Centre Island	1:40 000	09-MARS-2018
RM-5622	Centre Island to/à Farther Hope Point	1:40 000	09-MARS-2018
RM-5623	Farther Hope Point to/à Terror Point	1:40 000	27-AVR-2018
RM-5624	Terror Point to/à Schooner Harbour	1:40 000	09-MARS-2018
RM-7736	Simpson Strait	1:25 000	15-JUIN-2018
RM-7935	Crozier Strait and/et Pullen Strait	1:100 000	23-FÉVR-2018

***804 TRANSPORTS CANADA – BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES NO. 10/2018**

Ceci est pour vous informer qu'un nouveau **Bulletin de la sécurité des navires** a été récemment publié sur le site Web de Transports Canada à www.tc.gc.ca/bsn-ssb/.

Pour consulter ou télécharger ce bulletin, s'il vous plaît cliquer sur le lien ci-dessous :

Bulletin No. 10/2018 – **Mesure intérimaire pour les titulaires de brevets d'aptitude de capitaine de bâtiment de pêche canadiens désirant obtenir une reconnaissance en vertu de la STCW-F**
SGDDI No : 14062086

Inscrivez-vous au bulletin électronique pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site Web.

Contactez-nous au : securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (Sans frais).

***805 TRANSPORTS CANADA – BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES NO. 11/2018**

Ceci est pour vous informer qu'un nouveau **Bulletin de la sécurité des navires** a été récemment publié sur le site Web de Transports Canada à www.tc.gc.ca/bsn-ssb/.

Pour consulter ou télécharger ce bulletin, s'il vous plaît cliquer sur le lien ci-dessous :

Bulletin No. 11/2018 – **Intégrité de l'étanchéité à l'eau et de l'étanchéité aux gaz**
SGDDI No : 14150001

Inscrivez-vous au bulletin électronique pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site Web.

Contactez-nous au : securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (Sans frais).

***806 LAC SAINT-LOUIS – BOUÉES NON LUMINEUSES SCIENTIFIQUES ENLEVÉES EN PERMANENCE**

Référence Carte : 1430

Les bouées non lumineuses scientifiques suivantes ont été enlevées en permanence :

Bouée non-lumineuse scientifique LOU1 (LF 12560) : 45º 26' 03.9"N 073º 44' 16.3"W
Bouée non-lumineuse scientifique LOU2 (LF 12561) : 45º 25' 46.2"N 073º 44' 24.8"W
Bouée non-lumineuse scientifique LOU3 (LF 12562) : 45º 25' 32.4"N 073º 44' 24.9"W
Bouée non-lumineuse scientifique LOU4 (LF 12563) : 45º 25' 15.8"N 073º 44' 24.8"W
Bouée non-lumineuse scientifique LOU5 (LF 12564) : 45º 25' 01.3"N 073º 44' 24.7"W
Bouée non-lumineuse scientifique LOU6 (LF 12565) : 45º 24' 44.9"N 073º 44' 24.6"W
Bouée non-lumineuse scientifique LOU7 (LF 12566) : 45º 24' 30.7"N 073º 44' 24.4"W
Bouée non-lumineuse scientifique LOU8 (LF 12567) : 45º 24' 22.9"N 073º 44' 24.4"W
Bouée non-lumineuse scientifique LOU9 (LF 12568) : 45º 26' 00.8"N 073º 44' 51.1"W
Bouée non-lumineuse scientifique LOU11 (LF 12570) : 45º 25' 25.6"N 073º 44' 46.3"W
Bouée non-lumineuse scientifique LOU13 (LF 12572) : 45º 24' 53.2"N 073º 44' 46.0"W
Bouée non-lumineuse scientifique LOU14 (LF 12573) : 45º 24' 37.4"N 073º 44' 46.1"W
Bouée non-lumineuse scientifique LOU15 (LF 12574) : 45º 24' 22.7"N 073º 44' 46.1"W
Bouée non-lumineuse scientifique LOU16 (LF 12575) : 45º 24' 13.5"N 073º 44' 24.7"W
Bouée non-lumineuse scientifique LOU17 (LF 12576) : 45º 24' 12.3"N 073º 44' 46.2"W
Bouée non-lumineuse scientifique LOU18 (LF 12577) : 45º 24' 06.1"N 073º 44' 46.6"W

(Q2018-097, 098, 100 à 106, 108, 110 à 115)

***809(T) COBOURG TO/À OSHAWA – OPÉRATIONS DE DRAGAGE**

Référence Carte : 2058

Opérations de dragage dans le port de Port Hope du 3 août 2018 au 30 décembre 2022. Un atténuateur de vagues bloquera l'entrée du bassin ouest.

Les navigateurs sont priés de rester à l'écart de cette zone.

(AVNAV C1951/18)

***810 CHARLOTTETOWN HARBOUR – BOUÉES NON LUMINEUSES ENLEVÉES EN PERMANENCE**

Référence : Avis 312(P)/18 est annulé (Carte 4460).

(G2018-111, 112)

1221 - Pointe de Moisie à/to Île du Grand Caoui - Nouvelle édition - 27-FÉVR-2015 - NAD 1983
10-AOÛT-2018 LNM/D. 22-JUIN-2018

Porter	une profondeur de 1 mètre 0 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379028	50°00'29.0"N 066°53'17.0"W *MPO(6409917-01)*
Porter	une profondeur de 0 mètre 2 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379028, CA579047	50°00'51.9"N 066°51'03.1"W *MPO(6409917-03)*
Porter	une profondeur de 0 mètre 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379028, CA579047	50°00'53.1"N 066°49'25.3"W *MPO(6409917-04)*

1226 - Baie des Homards Mouillages/Anchorages - Nouvelle édition - 19-FÉVR-2010 - NAD 1983
03-AOÛT-2018 LNM/D. 22-JUIN-2018

Porter	une profondeur de 2 mètres 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044, CA479051	49°46'55.8"N 067°08'52.7"W *MPO(6409788-01)*
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0 mètre 3 décimètres (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479051	49°47'06.7"N 067°08'49.4"W *MPO(6409788-02)*
Porter	une profondeur de 3 mètres 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479051	49°47'24.6"N 067°08'43.1"W *MPO(6409788-03)*
Porter	une profondeur de 9 mètres 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479051	49°47'22.1"N 067°08'15.6"W *MPO(6409788-04)*
Rayer	la profondeur de 4 mètres 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479051	49°47'34.7"N 067°07'58.9"W *MPO(6409788-05)*
Porter	une profondeur de 3 mètres 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479051	49°47'34.1"N 067°08'01.3"W *MPO(6409788-06)*
Porter	une profondeur de 2 mètres 6 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479051	49°47'42.4"N 067°07'24.1"W *MPO(6409788-07)*

Porter	une profondeur de 3 mètres 7 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044, CA479051	49°47'54.3"N 067°07'13.7"W

MPO(6409788-08)

Porter	une profondeur de 3 mètres 0 décimètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479051	49°48'06.5"N 067°07'34.5"W

MPO(6409788-09)

Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 1 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479051	49°49'41.1"N 067°06'08.4"W

MPO(6409788-10)

1226 - Baie-Comeau - Nouvelle édition - 19-FÉVR-2010 - NAD 1983
10-AOÛT-2018 LNM/D. 03-AOÛT-2018

Porter	une zone de mouillage interdit (Voir la Carte n° 1, N20) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279037, CA579048	joignant 49°14'33.7"N 068°07'34.7"W 49°13'34.5"N 068°07'49.4"W 49°13'31.3"N 068°07'30.1"W 49°11'57.2"N 068°05'04.5"W 49°11'25.6"N 068°04'31.8"W 49°11'59.3"N 068°03'16.1"W 49°12'36.0"N 068°03'54.4"W 49°14'25.6"N 068°06'43.5"W et 49°14'33.7"N 068°07'34.7"W

MPO(6409916-01)

1226 - Port-Cartier - Nouvelle édition - 19-FÉVR-2010 - NAD 1983
10-AOÛT-2018 LNM/D. 03-AOÛT-2018

Rayer	la profondeur de 0 mètre 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579047	50°00'52.0"N 066°51'01.6"W

MPO(6409917-02)

Porter	une profondeur de 0 mètre 2 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379028, CA579047	50°00'51.9"N 066°51'03.1"W

MPO(6409917-03)

Porter	une profondeur de 0 mètre 8 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379028, CA579047	50°00'53.1"N 066°49'25.3"W

MPO(6409917-04)

1226 - Quai public/Public Wharf - Nouvelle édition - 19-FÉVR-2010 - NAD 1983
10-AOÛT-2018 LNM/D. 03-AOÛT-2018

Porter	une zone de mouillage interdit (Voir la Carte n° 1, N20) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579048	joignant 49°14'30.1"N 068°07'35.6"W 49°13'34.5"N 068°07'49.4"W 49°13'31.3"N 068°07'30.1"W et 49°13'30.2"N 068°07'28.3"W

MPO(6409916-02)

Porter — une zone de mouillage interdit (Voir la Carte n° 1, N20)
entre 49°14'28.8"N 068°07'04.1"W
et 49°14'30.1"N 068°07'12.3"W
MPO(6409916-03)

1226 - Quais/Wharves Cargill et Alcoa - Nouvelle édition - 19-FÉVR-2010 - NAD 1983
10-AOÛT-2018
LNM/D. 03-AOÛT-2018

Porter — une zone de mouillage interdit (Voir la Carte n° 1, N20)
joignant 49°14'30.1"N 068°07'12.3"W
49°14'33.7"N 068°07'34.7"W
et 49°14'30.1"N 068°07'35.6"W
MPO(6409916-04)

1236 - Pointe des Monts aux/to Escoumins - Nouvelle édition - 26-OCT-2012 - NAD 1983
10-AOÛT-2018
LNM/D. 06-JUIL-2018

Porter — une zone de mouillage interdit (Voir la Carte n° 1, N20)
joignant 49°14'33.7"N 068°07'34.7"W
49°13'34.5"N 068°07'49.4"W
49°13'31.3"N 068°07'30.1"W
49°11'57.2"N 068°05'04.5"W
49°11'25.6"N 068°04'31.8"W
49°11'59.3"N 068°03'16.1"W
49°12'36.0"N 068°03'54.4"W
49°14'25.6"N 068°06'43.5"W
et 49°14'33.7"N 068°07'34.7"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279037, CA579048
MPO(6409916-01)

1400 - Cornwall to/à Rockport - Nouvelle édition - 25-JUIN-1999 - NAD 1927
31-AOÛT-2018
LNM/D. 01-JUIL-2005

Coller — l'annexe graphique
45-0-0.0,-75-0-0.0
Dans le coin supérieur droit de la carte.
Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/1400_NTM6604436-1_patch.pdf
MPO(6604436-01)

1400 - Montréal to/à Cornwall - Nouvelle édition - 25-JUIN-1999 - NAD 1927
31-AOÛT-2018
LNM/D. 01-JUIL-2005

Coller — l'annexe graphique
45°05'35.0"N 074°10'08.0"W
Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/1400_NTM6604436-2_patch.pdf
MPO(6604436-02)

1439 - Carleton Island to/au Charity Shoal - Nouvelle édition - 08-DÉC-2000 - NAD 1983
24-AOÛT-2018
LNM/D. 30-JUIN-2017

Porter — une profondeur de 2.6 mètres (Voir la Carte n° 1, I10)
44°15'28.7"N 076°22'37.3"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473036
MPO(6604432-01)

2077 - Lake Ontario/Lac Ontario (Western Portion/Partie Ouest) - Nouvelle édition - 23-AVR-1999 - NAD 1983
03-AOÛT-2018 LNM/D. 02-DÉC-2016

Porter	une zone de mouillage interdit (Voir la Carte n° 1, N20)	joignant 43°18'09.7"N 079°19'14.7"W 43°18'08.6"N 079°17'54.9"W 43°18'53.9"N 079°17'53.6"W 43°18'55.1"N 079°19'13.5"W et 43°18'09.7"N 079°19'14.7"W
	Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373091	
		MPO(6604427-01)
Porter	une profondeur de 5.8 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373091	43°43'22.7"N 079°11'52.5"W
		MPO(6604427-02)
Porter	une profondeur de 8.3 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373091	43°48'35.0"N 079°00'43.7"W
		MPO(6604427-03)
Porter	une profondeur de 8.4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373091	43°47'34.9"N 079°03'41.6"W
		MPO(6604427-04)
Porter	une profondeur de 8.3 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373091	43°40'16.3"N 079°15'37.6"W
		MPO(6604427-05)
Porter	une profondeur de 8.4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373091	43°44'58.7"N 079°08'47.7"W
		MPO(6604427-06)

2123 - Pelee Passage to/à la Detroit River - Nouvelle édition - 27-JANV-2006 - NAD 1983
03-AOÛT-2018 LNM/D. 01-SEPT-2017

Modifier	Fl G 10s 14m pour lire Fl RG 10s 14m vis-à-vis le feu, marqué D33 (Voir la Carte n° 1, P40.1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373089	42°02'24.1"N 083°08'03.6"W
		(B2016005) LF(642) MPO(6604428-01)

2228 - Lake Huron/Lac Huron (Southern Portion/Partie sud) - Nouvelle édition - 24-JUIN-2016 - WGS84
24-AOÛT-2018 LNM/D. 02-DÉC-2016

Porter	une épave de brassiage inconnue (Voir la Carte n° 1, K29) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373092	43°05'50.3"N 082°19'27.6"W
		MPO(6604429-01)
Porter	une épave de brassiage inconnue (Voir la Carte n° 1, K29) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373092	43°03'43.1"N 082°17'35.1"W
		MPO(6604429-02)

2260 - Sarnia to/à Bayfield - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 15-AVR-2016 - WGS84
24-AOÛT-2018

Porter — une épave de brassiage inconnue — 43°05'50.3"N 082°19'27.6"W
(Voir la Carte n° 1, K29)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373092
MPO(6604429-01)

Porter — une épave de brassiage inconnue — 43°03'43.1"N 082°17'35.1"W
(Voir la Carte n° 1, K29)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373092
MPO(6604429-02)

4023 - Northumberland Strait / Détroit de Northumberland - Nouvelle édition - 27-DÉC-2002 - NAD 1983
17-AOÛT-2018 — LNM/D. 11-MAI-2018

Rayer — la bouée charpente de mi-chenal à cloche lumineuse rouge et blanc Mo(A) — 46°16'57.5"N 064°30'02.7"W
(Voir la Carte n° 1, Qh)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276286, CA376076, CA476128
(G2018067) LF(1105) MPO(6308310-01)

Porter — une bouée charpente de mi-chenal à cloche lumineuse rouge et blanc Mo(A) — 46°16'38.0"N 064°29'05.0"W
(Voir la Carte n° 1, Qh)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276286, CA376076, CA476128
(G2018067) LF(1105) MPO(6308310-02)

4026 - Havre Saint-Pierre et/and Cap des Rosiers à/to Pointe des Monts - Nouvelle édition - 23-MAI-2014 - NAD 1983
03-AOÛT-2018 — LNM/D. 20-JUIL-2018

Porter — une profondeur de 2 mètres 5 décimètres — 49°46'55.8"N 067°08'52.7"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044, CA479051
MPO(6409788-01)

Porter — une profondeur de 3 mètres 7 décimètres — 49°47'54.3"N 067°07'13.7"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA279044, CA479051
MPO(6409788-08)

4098 - Sable Island / Île de Sable - Nouvelle édition - 30-NOV-2001 - NAD 1983
10-AOÛT-2018 — LNM/D. 21-OCT-2016

Porter — une bouée sphérique privée jaune — 43°51'08.8"N 060°12'25.2"W
(Voir la Carte n° 1, Q22)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376289
MPO(6308321-01)

Porter — un système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques ODAS/SADO avec une profondeur inconnue — 43°51'09.7"N 060°12'52.4"W
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376289
MPO(6308321-02)

Rayer — la bouée sphérique privée jaune — 43°51'28.5"N 060°11'30.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q22)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376289
MPO(6308321-03)

Rayer — la bouée sphérique privée jaune — 43°51'56.0"N 060°11'11.9"W
(Voir la Carte n° 1, Q22)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376289
MPO(6308321-04)

Rayer — la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune Fl (5) Y 20s — 43°52'02.9"N 060°11'56.5"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376289
MPO(6308321-05)

4099 - Sable Island / Île de Sable: Western Portion / Partie Ouest - Nouvelle édition - 28-DÉC-2001 - NAD 1983
10-AOÛT-2018 — LNM/D. 21-OCT-2016

Porter — une bouée sphérique privée jaune — 43°51'08.8"N 060°12'25.2"W
(Voir la Carte n° 1, Q22)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376289
MPO(6308321-01)

Porter — un système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques ODAS/SADO avec une profondeur inconnue — 43°51'09.7"N 060°12'52.4"W
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376289
MPO(6308321-02)

Rayer — la bouée sphérique privée jaune — 43°51'28.5"N 060°11'30.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q22)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376289
MPO(6308321-03)

Rayer — la bouée sphérique privée jaune — 43°51'56.0"N 060°11'11.9"W
(Voir la Carte n° 1, Q22)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376289
MPO(6308321-04)

Rayer — la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune Fl (5) Y 20s — 43°52'02.9"N 060°11'56.5"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376289
MPO(6308321-05)

4201 - Halifax Harbour: Bedford Basin - Nouvelle édition - 25-AOÛT-2017 - NAD 1983
24-AOÛT-2018 — LNM/D. 06-AVR-2018

Rayer — la bouée charpente ODAS/SADO lumineuse jaune Fl(5) Y 20s — 44°41'26.5"N 063°38'23.5"W
(Voir la Carte n° 1, Q58)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576001
MPO(6308386-01)

4209 - Lockeport Harbour - Nouvelle édition - 30-DÉC-2011 - NAD 1983
10-AOÛT-2018 — LNM/D. 09-JUIN-2017

Rayer — la profondeur de 26 mètres — 43°37'37.8"N 065°07'42.9"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576040
MPO(6308394-02)

Porter — une profondeur de 15.7 mètres — 43°37'37.3"N 065°07'44.8"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576040

MPO(6308394-03)

4227 - Country Harbour to / au Ship Harbour - Carte nouvelle - 24-MAI-1991 - NAD 1983
03-AOÛT-2018 — LNM/D. 06-OCT-2017

Porter — une station d'embarquement du pilote — 45°02'00.0"N 061°33'00.0"W
(Voir la Carte n° 1, T1.1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376109

MPO(6308388-04)

4233 - Cape Canso to / à Country Island - Carte nouvelle - 11-JANV-1991 - NAD 1983
03-AOÛT-2018 — LNM/D. 06-OCT-2017

Porter — une station d'embarquement du pilote — 45°02'00.0"N 061°33'00.0"W
(Voir la Carte n° 1, T1.1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376109

MPO(6308388-04)

4234 - Country Island to / à Barren Island - Carte nouvelle - 10-AVR-1987 - NAD 1983
03-AOÛT-2018 — LNM/D. 06-OCT-2017

Déplacer — la bouée cylindrique de bâbord verte, marquée VM9 — de 45°00'30.0"N 061°57'31.0"W
(Voir la Carte n° 1, Qg) — à 45°00'29.4"N 061°57'28.2"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376109

(F2018015) MPO(6308295-01)

Déplacer — la bouée conique de tribord rouge, marquée VM18 — de 45°01'29.0"N 061°59'28.0"W
(Voir la Carte n° 1, Qf) — à 45°01'26.1"N 061°59'31.8"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376109

(F2018017) MPO(6308297-01)

Porter — une station d'embarquement du pilote — 45°02'00.0"N 061°33'00.0"W
(Voir la Carte n° 1, T1.1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376109

MPO(6308388-04)

4236 - Taylors Head to / à Shut-in Island - Nouvelle édition - 13-JUIL-2001 - NAD 1983
03-AOÛT-2018 — LNM/D. 29-JUIN-2018

Remplacer — SUR CERTAINS EXEMPLAIRES — 44°42'03.8"N 062°50'49.7"W
la profondeur de 2.2 mètres par une profondeur de 1.4 mètre
(Voir la Carte n° 1, I10)

MPO(6308389-01)

4237 - Approaches to / Approches de Halifax Harbour - Nouvelle édition - 02-JUIN-2000 - NAD 1983
31-AOÛT-2018 — LNM/D. 13-AVR-2018

Remplacer — la profondeur de 44 mètres par une épave Wk avec une profondeur connue de 43 mètres — 44°32'46.0"N 063°20'42.0"W
(Voir la Carte n° 1, I10, K26)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476009

MPO(6308400-01)

4240 - Liverpool Harbour to / à Lockeport Harbour - Carte nouvelle - 06-OCT-1989 - NAD 1983
10-AOÛT-2018 LNM/D. 27-JUIL-2018

Remplacer la profondeur de 26 mètres par une profondeur de 15.7 mètres 43°37'37.3"N 065°07'44.8"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376047

MPO(6308394-01)

4241 - Lockeport to / à Cape Sable - Nouvelle édition - 08-NOV-2002 - NAD 1983
10-AOÛT-2018 LNM/D. 29-JUIN-2018

Remplacer la profondeur de 26 mètres par une profondeur de 15.7 mètres 43°37'37.3"N 065°07'44.8"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376047

MPO(6308394-01)

4277 - Great Bras D'Or, St. Andrews Channel and/et St. Anns Bay - Nouvelle édition - 29-DÉC-2017 - NAD 1983
03-AOÛT-2018

Porter une station d'embarquement du pilote 46°22'00.0"N 060°17'30.0"W
(Voir la Carte n° 1, T1.1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376093, CA476063

MPO(6308388-03)

4320 - Egg Island to / à West Ironbound Island - Nouvelle édition - 26-SEPT-1997 - NAD 1983
31-AOÛT-2018 LNM/D. 13-AVR-2018

Porter une épave WK avec une profondeur connue de 24 brasses 44°32'46.0"N 063°20'42.0"W
(Voir la Carte n° 1, K26)

MPO(6308400-02)

4321 - Cape Canso to / à Liscomb Island - Nouvelle édition - 08-OCT-2004 - NAD 1983
03-AOÛT-2018 LNM/D. 06-OCT-2017

Porter une station d'embarquement du pilote 45°02'00.0"N 061°33'00.0"W
(Voir la Carte n° 1, T1.1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376109

MPO(6308388-04)

4367 - Flint Island to / à Cape Smokey - Nouvelle édition - 03-AVR-2003 - NAD 1983
03-AOÛT-2018 LNM/D. 29-DÉC-2017

Rayer la station d'embarquement du pilote 46°18'35.0"N 060°07'29.0"W
(Voir la Carte n° 1, T1.1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376093

MPO(6308388-01)

Porter une station d'embarquement du pilote 46°20'30.0"N 060°07'00.0"W
(Voir la Carte n° 1, T1.1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376093

MPO(6308388-02)

Porter une station d'embarquement du pilote 46°22'00.0"N 060°17'30.0"W
(Voir la Carte n° 1, T1.1)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376093, CA476063

MPO(6308388-03)

4379 - Liverpool Harbour - Nouvelle édition - 18-JUIL-2003 - NAD 1983
24-AOÛT-2018 LNM/D. 27-JUIL-2018

Remplacer	la profondeur de 9 pieds par une profondeur de 7 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°02'39.2"N 064°42'37.1"W *MPO(6308397-01)*
Remplacer	la profondeur de 12 pieds par une profondeur de 9 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°02'35.7"N 064°42'41.3"W *MPO(6308397-02)*
Remplacer	la profondeur de 15 pieds par une profondeur de 12 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°02'31.1"N 064°42'48.2"W *MPO(6308397-03)*
Remplacer	la profondeur de 5 pieds par une profondeur de 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°02'30.8"N 064°42'58.7"W *MPO(6308397-04)*
Porter	une profondeur de 8 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°02'32.8"N 064°42'52.5"W *MPO(6308397-05)*
Remplacer	la profondeur de 10 pieds par une profondeur de 8 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	44°02'31.5"N 064°42'55.3"W *MPO(6308397-06)*

4405 - Pictou Island to / aux Tryon Shoals - Nouvelle édition - 21-FÉVR-2003 - NAD 1983
31-AOÛT-2018 LNM/D. 23-MARS-2018

Modifier	FY 59ft pour lire F 60ft vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376161, CA476179 *(G2018113) LF(991) MPO(6308398-01)*	46°11'39.7"N 063°04'24.8"W
Modifier	FY 152ft pour lire F 152ft vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376161, CA476179 *(G2018114) LF(992) MPO(6308399-01)*	46°11'59.2"N 063°04'14.9"W

4406 - Tryon Shoals to / à Cape Egmont - Nouvelle édition - 27-FÉVR-1998 - NAD 1983
17-AOÛT-2018 LNM/D. 20-JUIL-2018

Porter	un feu Fl G vis-à-vis la bouée cylindrique de bâbord verte, marquée DE1 (Voir la Carte n° 1, Q7) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376076, CA476181 *(G2018075 & G2018085) LF(1018.18) MPO(6308334-01)*	46°20'47.5"N 063°51'24.0"W
Rayer	la légende BELL vis-à-vis la bouée charpente de mi-chenal à cloche lumineuse rouge et blanche Mo(A), marquée DE (Voir la Carte n° 1, R21) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376076, CA476181 *(G2018104) LF(1023) MPO(6308382-01)*	46°19'50.7"N 063°51'18.4"W

4459 - Summerside Harbour - Nouvelle édition - 25-JUIN-1999 - NAD 1983
17-AOÛT-2018 LNM/D. 20-JUIL-2018

Porter — un feu Fl R vis-à-vis la bouée à espar de tribord rouge, marquée DE12 — 46°23'02.7"N 063°48'07.2"W
(Voir la Carte n° 1, Q7)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576182
(G2018076 & G2018086) LF(1020.35) MPO(6308335-01)

Modifier — QG pour lire Fl G vis-à-vis une bouée charpente de bâbord lumineuse verte, marquée DE7 — 46°22'49.2"N 063°49'20.2"W
(Voir la Carte n° 1, Q7)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476181, CA576182
(G2018077) LF(1019.1) MPO(6308336-01)

Porter — un feu Fl R vis-à-vis la bouée à espar de tribord rouge, marquée DE16 — 46°23'01.4"N 063°47'23.5"W
(Voir la Carte n° 1, Q7)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576182
(G2018078 & G2018087) LF(1020.7) MPO(6308337-01)

Porter — un feu Fl R vis-à-vis la bouée à espar de tribord rouge, marquée DE18 — 46°23'06.7"N 063°47'09.7"W
(Voir la Carte n° 1, Q7)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576182
(G2018079 & G2018088) LF(1020.8) MPO(6308338-01)

4459 - Summerside Harbour and Approaches / et les approches - Nouvelle édition - 25-JUIN-1999 - NAD 1983
17-AOÛT-2018 LNM/D. 20-JUIL-2018

Porter — un feu Fl G vis-à-vis la bouée cylindrique de bâbord verte, marquée DE1 — 46°20'47.5"N 063°51'24.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q7)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376076, CA476181
(G2018075 & G2018085) LF(1018.18) MPO(6308334-01)

Modifier — QG pour lire Fl G vis-à-vis une bouée charpente de bâbord lumineuse verte, marquée DE7 — 46°22'49.2"N 063°49'20.2"W
(Voir la Carte n° 1, Q7)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476181, CA576182
(G2018077) LF(1019.1) MPO(6308336-01)

Rayer — la légende BELL vis-à-vis la bouée charpente de mi-chenal à cloche lumineuse rouge et blanche Mo(A), marquée DE — 46°19'50.4"N 063°51'18.8"W
(Voir la Carte n° 1, R21)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376076, CA476181
(G2018104) LF(1023) MPO(6308382-01)

4460 - Charlottetown Harbour - Nouvelle édition - 09-DÉC-2005 - NAD 1983
17-AOÛT-2018 LNM/D. 29-JUIN-2018

Rayer — la bouée espar d'avertissement jaune, marquée PRIV1 — 46°13'33.2"N 063°07'07.2"W
(Voir la Carte n° 1, Qm)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576177
(G2018111) MPO(6308395-01)

Rayer — la bouée cylindrique d'avertissement jaune, marquée C — 46°13'40.2"N 063°06'40.7"W
(Voir la Carte n° 1, Qm)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576177
(G2018112) MPO(6308396-01)

4466 - Hillsborough Bay - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - NAD 1983
31-AOÛT-2018 LNM/D. 17-JUIL-2015

Modifier FY 59ft pour lire F 60ft vis-à-vis le feu 46°11'39.3"N 063°04'24.7"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376161, CA476179
(G2018113) LF(991) MPO(6308398-01)

Modifier FY 152ft pour lire F 152ft vis-à-vis le feu 46°11'59.3"N 063°04'16.0"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376161, CA476179
(G2018114) LF(992) MPO(6308399-01)

4530 - Hamilton Sound: Eastern Portion / Partie-est - Nouvelle édition - 15-MARS-2002 - NAD 1983
17-AOÛT-2018 LNM/D. 15-SEPT-2017

Porter un feu Fl R 49°27'36.2"N 053°57'19.7"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376655, CA476279
(N2018038) LF(396.75) MPO(6308330-01)

4587 - Mortier Bay - Nouvelle édition - 25-JANV-2008 - NAD 1983
31-AOÛT-2018 LNM/D. 31-MARS-2017

Porter un quai flottant avec la légende Flo entre 47°09'48.8"N 055°06'42.9"W
(Voir la Carte n° 1, F14, F16) et 47°09'47.5"N 055°06'45.6"W
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576225
MPO(6308390-01)

Rayer la profondeur de 5.4 mètres 47°09'48.0"N 055°06'45.0"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576225
MPO(6308390-02)

Porter une profondeur de 0.8 mètre 47°09'47.2"N 055°06'44.2"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576225
MPO(6308390-03)

4617 - Red Island to / à Pinchgut Point - Nouvelle édition - 30-AVR-2010 - NAD 1983
10-AOÛT-2018 LNM/D. 22-DÉC-2017

Déplacer la système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques de 47°32'14.4"N 054°08'54.0"W
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 5 mètres à 47°32'18.0"N 054°08'51.0"W
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476300
MPO(6308364-01)

4619 - Presque Harbour to / à Bar Haven Island and / et Paradise Sound - Nouvelle édition - 20-NOV-1998 - NAD 1983
10-AOÛT-2018 LNM/D. 22-DÉC-2017

Déplacer la système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques de 47°34'44.4"N 054°21'43.8"W
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 2 brasses, 4 pieds à 47°34'49.2"N 054°21'37.8"W
(Voir la Carte n° 1, L25)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476806
MPO(6308364-02)

31-AOÛT-2018 LNM/D. 10-AOÛT-2018

Porter une ferme marine 47°34'32.0"N 054°10'07.0"W
(Voir la Carte n° 1, K48.2)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476806
MPO(6308408-01)

4644 - Bay D'Espoir and / et Hermitage Bay - Nouvelle édition - 25-JUIN-1999 - NAD 1983
31-AOÛT-2018 LNM/D. 01-DÉC-2017

Porter une ferme marine 47°38'00.0"N 055°53'39.0"W
(Voir la Carte n° 1, K48.2)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476479
MPO(6308410-01)

4820 - Cape Freels to / à Exploits Islands - Carte nouvelle - 01-JUIL-2005 - NAD 1983
17-AOÛT-2018 LNM/D. 20-OCT-2017

Porter un feu Fl R 49°27'36.2"N 053°57'19.7"W
(Voir la Carte n° 1, P16)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376655, CA476279
(N2018038) LF(396.75) MPO(6308330-01)

4830 - Great Bay de l'Eau and Approaches / et les approches - Nouvelle édition - 08-NOV-2002 - NAD 1983
31-AOÛT-2018 LNM/D. 11-AOÛT-2017

Porter une ferme marine 47°32'12.0"N 055°37'30.0"W
(Voir la Carte n° 1, K48.2)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376233, CA476323
MPO(6308409-01)

Porter une ferme marine 47°30'54.0"N 055°36'00.0"W
(Voir la Carte n° 1, K48.2)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376233, CA476323
MPO(6308412-01)

4831 - Fortune Bay: Northern Portion / Partie Nord - Carte nouvelle - 26-DÉC-1986 - NAD 1983
31-AOÛT-2018 LNM/D. 14-JUIL-2017

Porter une ferme marine 47°39'30.7"N 055°22'06.6"W
(Voir la Carte n° 1, K48.2)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376316
MPO(6308406-01)

Porter une ferme marine 47°39'52.0"N 055°22'31.0"W
(Voir la Carte n° 1, K48.2)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376316
MPO(6308406-02)

4832 - Fortune Bay: Southern Portion / Partie Sud - Carte nouvelle - 02-OCT-1987 - NAD 1983
31-AOÛT-2018 LNM/D. 11-AOÛT-2017

Porter une ferme marine 47°32'12.0"N 055°37'30.0"W
(Voir la Carte n° 1, K48.2)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376233, CA476323
MPO(6308409-01)

Porter	une ferme marine (Voir la Carte n° 1, K48.2) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376233, CA476323	47°30'54.0"N 055°36'00.0"W *MPO(6308412-01)*

4845 - Aquaforte Harbour - Nouvelle édition - 12-SEPT-1997 - NAD 1983
03-AOÛT-2018 LNM/D. 21-AVR-2017

Déplacer	la bouée espar de tribord lumineuse rouge FIR, marquée MA2 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476074	de 47°00'21.8"N 052°57'22.8"W à 47°00'17.9"N 052°57'39.6"W *(N2018033) LF(509.5) MPO(6308325-01)*
Porter	une bouée espar de bâbord lumineuse verte FIG, marquée MA1 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476074	47°00'18.6"N 052°57'43.8"W *(N2018034) LF(509.52) MPO(6308326-01)*

4848 - Long Pond - Nouvelle édition - 25-JUIL-2008 - NAD 1983
03-AOÛT-2018 LNM/D. 01-JUIN-2018

Remplacer	la profondeur de 7.5 mètres par une profondeur de 7 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576114	47°31'09.8"N 052°58'44.0"W *MPO(6308268-01)*
Remplacer	la profondeur de 7.7 mètres par une profondeur de 7 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576114	47°31'08.4"N 052°58'46.2"W *MPO(6308268-02)*
Remplacer	la profondeur de 7.7 mètres par une profondeur de 7 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576114	47°31'06.1"N 052°58'41.2"W *MPO(6308268-03)*
Porter	une profondeur de 4.8 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576114	47°31'02.3"N 052°58'33.6"W *MPO(6308268-04)*
Remplacer	la profondeur de 5.9 mètres par une profondeur de 5.6 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576114	47°31'01.0"N 052°58'32.9"W *MPO(6308268-05)*
Porter	une profondeur de 6.8 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576114	47°30'57.0"N 052°58'38.4"W *MPO(6308268-06)*
Rayer	la profondeur de 5.7 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576114	47°31'02.1"N 052°58'33.6"W *MPO(6308268-07)*

Rayer — la profondeur de 7.5 mètres — 47°30'56.8"N 052°58'38.2"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576114
MPO(6308268-08)

Rayer — la profondeur de 7.5 mètres — 47°30'57.4"N 052°58'38.6"W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA576114
MPO(6308268-09)

4905 - Cape Tormentine à / to West Point - Nouvelle édition - 29-DÉC-2000 - NAD 1983
17-AOÛT-2018 — LNM/D. 20-JUIL-2018

Rayer — la bouée charpente de mi-chenal à cloche lumineuse rouge et blanc Mo(A), marquée XN — 46°16'53.7"N 064°30'03.6"W
(Voir la Carte n° 1, Qh)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276286, CA376076, CA476128
(G2018067) LF(1105) MPO(6308310-01)

Porter — une bouée charpente de mi-chenal à cloche lumineuse rouge et blanc Mo(A), marquée XN — 46°16'38.0"N 064°29'05.0"W
(Voir la Carte n° 1, Qh)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276286, CA376076, CA476128
(G2018067) LF(1105) MPO(6308310-02)

Porter — un feu Fl G vis-à-vis la bouée cylindrique de bâbord verte, marquée DE1 — 46°20'48.0"N 063°51'23.0"W
(Voir la Carte n° 1, Q7)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376076, CA476181
(G2018075 & G2018085) LF(1018.18) MPO(6308334-01)

Rayer — la légende BELL vis-à-vis la bouée charpente de mi-chenal à cloche lumineuse rouge et blanche Mo(A), marquée DE — 46°19'51.0"N 063°51'18.8"W
(Voir la Carte n° 1, R21)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376076, CA476181
(G2018104) LF(1023) MPO(6308382-01)

4909 - Cocagne et / and Shediac - Carte nouvelle - 17-JUIN-1988 - NAD 1983
17-AOÛT-2018 — LNM/D. 08-JUIN-2018

Rayer — la bouée charpente de mi-chenal à cloche lumineuse rouge et blanc Mo(A), marquée XN — 46°16'53.4"N 064°30'05.4"W
(Voir la Carte n° 1, Qh)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276286, CA376076, CA476128
(G2018067) LF(1105) MPO(6308310-01)

Porter — une bouée charpente de mi-chenal à cloche lumineuse rouge et blanc Mo(A), marquée XN — 46°16'38.0"N 064°29'05.0"W
(Voir la Carte n° 1, Qh)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276286, CA376076, CA476128
(G2018067) LF(1105) MPO(6308310-02)

Rayer — la bouée espar de tribord lumineuse rouge Fl R, marquée XN2 — 46°16'43.6"N 064°30'22.7"W
(Voir la Carte n° 1, Qf)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476128
(G2018093) LF(1105.1) MPO(6308358-01)

Porter	une bouée espar de tribord lumineuse rouge FIR, marquée XN2 (Voir la Carte n° 1, Qf) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476128	46°16'28.2"N 064°29'40.7"W
	(G2018093) LF(1105.1) MPO(6308358-02)	
Rayer	la bouée espar de bâbord lumineuse verte Fl G, marquée XN3 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476128	46°16'35.0"N 064°30'11.6"W
	(G2018094) LF(1105.2) MPO(6308359-01)	
Porter	une bouée espar de bâbord lumineuse verte FIG, marquée XN3 (Voir la Carte n° 1, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476128	46°16'17.2"N 064°29'44.5"W
	(G2018094) LF(1105.2) MPO(6308359-02)	
Modifier	Fl pour lire Fl G vis-à-vis le feu (Voir la Carte n° 1, P16) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476128	46°21'16.0"N 064°34'31.8"W
	(G2018098) LF(1114) MPO(6308374-01)	

4913 - Caraquet Harbour, Baie de Shippegan and / et Miscou Harbour - Carte nouvelle - 07-AOÛT-1992 - NAD 1983
03-AOÛT-2018 LNM/D. 20-JUIL-2018

Porter	un feu Fl R vis-à-vis la bouée à conique de tribord rouge, marquée EC4 (Voir la Carte n° 1, Q7) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476275	47°53'12.0"N 064°40'06.0"W
	(G2018102 & G2018103) LF(1273.15) MPO(6308381-01)	

24-AOÛT-2018 LNM/D. 03-AOÛT-2018

Porter	un feu QG vis-à-vis la bouée cylindrique de bâbord verte, marquée EC1 (Voir la Carte n° 1, Q7, Qg) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476275	47°53'39.2"N 064°38'52.6"W
	(G2018100 & G2018101) LF(1273.1) MPO(6308379-01)	

4921 - Sainte-Thérèse-de-Gaspé - Nouvelle édition - 02-DÉC-2016 - NAD 1983
17-AOÛT-2018 LNM/D. 30-MARS-2018

Porter	un caisson avec une profondeur de 2 mètres 1 décimètre (Voir la Carte n° 1, Fb, Ka) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579064	48°24'58.4"N 064°23'46.5"W
	MPO(6409861-01)	

4971 - Blanc Sablon à/to Baie de Bonne-Espérance - Carte nouvelle - 10-NOV-2017 - NAD 1983
17-AOÛT-2018 LNM/D. 22-JUIN-2018

Porter	Ru vis-à-vis le quai (Voir la Carte n° 1, F33) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479247, CA579248	51°25'20.3"N 057°08'54.0"W
	MPO(6409918-01)	

4971 - Blanc-Sablon - Carte nouvelle - 10-NOV-2017 - NAD 1983
17-AOÛT-2018 LNM/D. 22-JUIN-2018

Porter	Ru vis-à-vis le quai (Voir la Carte n° 1, F33) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479247, CA579248	51°25'20.3"N 057°08'54.0"W
	MPO(6409918-01)	

6022 - Lake Rosseau and/et Lake Joseph - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 04-MARS-2005 - NAD 1983
03-AOÛT-2018 LNM/D. 13-MAI-2016

Porter	une bouée espar d'avertissement jaune, marquée YKD (Voir la Carte n° 1, Qm)	45°08'51.7"N 079°35'33.1"W
		(D2018017) MPO(6604430-01)

8007 - Halifax to / à Sable Island / Île de Sable, Including / y compris Emerald Bank / Banc d'Émeraude and / et Sable Island Bank / Banc de l'Île de Sable - Nouvelle édition - 30-AOÛT-2002 - NAD 1983
10-AOÛT-2018 LNM/D. 27-JUIL-2018

Porter	une bouée sphérique privée jaune (Voir la Carte n° 1, Q22) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376289	43°51'08.8"N 060°12'25.2"W
		MPO(6308321-01)
Rayer	la bouée sphérique privée jaune (Voir la Carte n° 1, Q22) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376289	43°51'28.5"N 060°11'30.0"W
		MPO(6308321-03)
Rayer	la bouée sphérique privée jaune (Voir la Carte n° 1, Q22) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376289	43°51'56.0"N 060°11'11.9"W
		MPO(6308321-04)
Rayer	la bouée géante ODAS/SADO lumineuse jaune Fl (5) Y 20s (Voir la Carte n° 1, Q58) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376289	43°52'02.9"N 060°11'56.5"W
		MPO(6308321-05)

AUCUNE CORRECTION POUR CETTE PARTIE.

ATL 104 — Cape North à Cape Canso (y compris Bras d'Or Lake), deuxième édition, 2010 —

Chapitre 3 — Paragraphe 6
Supprimer : *46°20'30"N, 60°07'W*
Remplacer par : *46°22'00"N, 60°17'30"W*

(A2018-004.1)

ATL 105 — Cape Canso à Cape Sable (y compris l'île de Sable), deuxième édition, 2014 —

Chapitre 1 — Après le paragraphe 116
Insérer : 116.1 Le **pilotage** est facultatif. Les capitaines de navire qui désirent retenir les services d'un pilote doivent faire connaître à *Pilots Halifax*, par l'entremise de n'importe quelle station radio côtière, l'heure probable d'arrivée (HPA) à la station d'embarquement des pilotes 24 heures à l'avance. La station est située à 4 milles au Sud de Country Island. Le capitaine d'un navire devant appareiller ou effectuer un déplacement et qui désire retenir les services d'un pilote doit communiquer avec *Pilots Halifax* 4 heures avant l'heure prévue du départ (HPD).

(A2018-005.18)

Chapitre 1 — Attenant au paragraphe 116.1, ajouter un pictogramme de pilotage.

(A2018-005.19)

ATL 108 — Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest), première édition, 2006 —

Chapitre 2 — Paragraphe 7, après « une liaison entre Montréal, Québec, »
Supprimer : Matane, Chandler
Remplacer par : Gaspé

(Q2018-048.1)

Chapitre 3 — Paragraphe 53
Supprimer : « Un **feu** *(898)* … Un autre **feu** *(899)* »
Remplacer par : Un **feu** *(898)* reposant sur un mât est placé sur l'extrémité du brise-lames Ouest. Un autre **feu** *(898.5)*, reposant également sur un mât, est placé sur le brise-lames Est. Un troisième **feu** *(899)*

(A2018-008.15)

Chapitre 3 — Paragraphe 167
Supprimer : « Les deux **bouées** lumineuses … de Seacow Head. »

(A2018-008.16)

Chapitre 3 — Paragraphe 169
Supprimer : à cloche

(A2018-008.17)

Chapitre 3 — Paragraphe 169, après « NW de Seacow Head. »
Ajouter : La **bouée** lumineuse de bâbord *(1018.18)*, marquée « DE1 », est mouillée à 2,44 milles au SW de MacCallums Point.

(A2018-008.18)

Chapitre 4 — Supprimer les paragraphes 186, 187 et 189.

(Q2018-048.2)

Chapitre 4 — Attenant aux paragraphes 186 et 187, supprimer les pictogrammes d'avertissement et de pilotage.

(Q2018-048.3)

ATL 120 — Labrador — Camp Islands à Hamilton Inlet (y compris Lake Melville), première édition, 2004 —

Chapitre 3 — Supprimer le paragraphe 239
Remplacer par : 239 Le chenal qui se trouve entre le côté SW de Rabbit Island et l'embouchure du fleuve Churchill (Hamilton River) est fermé à la navigation en raison de la présence d'importantes zones d'ensablement. Une nouvelle route, de Goose Bay Narrows jusqu'à courte distance à l'Est de Terrington Narrows, a été établie et est jalonnée par les **bouées** lumineuses de tribord *(308.10, 311* et *312)*, marquées respectivement « H18/2, H20 et H22 », et les **bouées** lumineuses de bâbord *(310, 310.5, 313* et *313.5)*, marquées respectivement « H19, H21, H23 et H25 ». La nouvelle route s'oriente depuis la partie Ouest de Goose Bay Narrows, passe à l'Est et au Nord de Rabbit Island et relie la route qui existe présentement, à quelque 3,8 milles à l'WSW de l'extrémité Ouest de Rabbit Island.

(N2018-04.6)

CEN 301 — Fleuve Saint-Laurent, Montréal à Kingston, deuxième édition, 2010 —

Chapitre 4 — Paragraphe 21
Supprimer : « La **tour** … , s'élève »
Remplacer par : Les vestiges d'un phare désaffecté s'élèvent

(C2018-013.01)

CEN 304 — Detroit River, lac Sainte-Claire, St. Clair River, première édition, 1996 —

Chapitre 1 — Paragraphe 29
Supprimer : « reposant … 20 pieds (6,1 m) »
Remplacer par : d'une altitude de 46 pieds (14 m), reposant sur une tour cylindrique blanche

(C2018-012.01)

Les modifications sont surlignées et les suppressions sont ~~rayées~~. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : Terre-Neuve et Labrador, côte de l'Atlantique, Eaux intérieures et côte du Pacifique.

No.	Nom	Position — Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hauteur focale en m. au-dessus de l'eau	Portée Nominale	Description — Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques — Signaux de brume
TERRE-NEUVE ET LABRADOR									
CÔTE SUD-OUEST (LF 121 – 172)									
126.1 *H0295*	Harbour Breton, feu du quai	47 28 44.6 055 48 38.8	Fl	R	~~4s~~	.....	2	Mât. ~~cylindrique.~~ 2.6	À longueur d'année. **Carte:4830** **Éd. 08/18 (N18-039)**
BAIE BONAVISTA (LF 396 – 449.5)									
396.75	Musgrave Harbour, feu du brise-lames extérieur	49 27 36.2 053 57 19.7	Fl	R	4s	.....	4	Mât cylindrique.	En opération 24 h. Saisonnier. **Carte:4530** **Éd. 08/18 (N18-038)**
CAP ST. FRANÇOIS (ST. FRANCIS) À RENEWS (LF 499 – 516)									
509.5	*Aquaforte, haut-fond du brise-lames – Bouée lumineuse MA2*	*Aquaforte Harbour.* *47 00 18.0* *052 57 39.6*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Espar rouge, marquée "MA2".*	*À longueur d'année.* **Carte:4845** **Éd. 08/18 (N18-033)**
509.52	*Aquaforte Harbour – Bouée lumineuse MA1*	*Aquaforte.* *47 00 18.6* *052 57 43.8*	*Fl*	*G*	*4s*	.....	.....	*Espar verte, marquée "MA1".*	*À longueur d'année.* **Carte:4845** **Éd. 08/18 (N18-034)**
CÔTE DE L'ATLANTIQUE									
GOLFE DU SAINT-LAURENT (LF 883.2 – 940.3, 1169.1 – 1426, 1477.5 – 1584)									
1195	*Grand Dune – alignement – Bouée lumineuse de virage M31*	*47 08 09.0* *065 11 52.7*	*Q*	*G*	*1s*	.....	.....	*Espar verte, marquée "M31".*	*Saisonnier (en place à longueur d'année).* **Carte:4912** **Éd. 08/18 (G18-110)**
1238.7 *H1520*	McEacherns Point, quai	Coin SE. du quai. 47 20 23.3 064 58 02.9	Fl	R	4s	5.5	4	Mât de révérence.	Lum. 1 s; obs. 3 s. Visible de tous les points d'approche du quai à l'intérieur de Tabusintac Gully. Saisonnier. **Carte:4024** **Éd. 08/18 (G18-005)**
1273.1	*Shippegan Flat, Est – Bouée lumineuse EC1*	*Miscou Harbour.* *47 53 39.2* *064 38 52.6*	*Q*	*G*	*1s*	.....	.....	*Verte, marquée "EC1".*	*Saisonnier.* **Carte:4913** **Éd. 08/18 (G18-100, 101)**
1273.15	*Shippegan Flat – Bouée lumineuse EC4*	*Miscou Harbour.* *47 53 12.2* *064 40 06.4*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "EC4".*	*Saisonnier.* **Carte:4913** **Éd. 08/18 (G18-102, 103)**

No.	Nom	Position — Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hauteur focale en m. au-dessus de l'eau	Portée Nominale	Description — Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques — Signaux de brume
1524 *H0122*	**Blanc-Sablon – alignement**	Entre le village de Blanc-Sablon et la Pointe Saint-Charles. 51 25 12.8 057 07 06.2	F	W	.....	35.5	**19**	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 15.5	Visible sur l'alignement. ~~Fonctionne de nuit seulement.~~ À longueur d'année.
1525 *H0122.1*		063°16' 230.6 m du feu antérieur.	F	W	.....	56.8	**19**	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 6.3	Visible sur l'alignement. ~~Fonctionne de nuit seulement.~~ À longueur d'année. **Carte:4971** **Éd. 08/18 (Q18-033, 034)**
1526 *H0123*	Blanc-Sablon, quai	Extrémité du quai. 51 24 54.1 057 08 58.7	Fl	R	6s	10.4	9	Mât. 8.2	Lum. 1 s; obs. 5 s. Omnidirectionnel. ~~Fonctionne de nuit seulement.~~ À longueur d'année. **Carte:4971** **Éd. 08/18 (Q18-035)**
1528.5	*Lourdes-de-Blanc-Sablon – Bouée à cloche lumineuse SABLO*	*Blanc-Sablon.* *51 23 58.5* *057 11 35.5*	*Mo(A)*	*W*	6s	.....	.....	*Bandes verticales rouges et blanches, marquée "SABLO".*	*Saisonnier.* **Carte:4971** **Éd. 08/18 (Q18-038)**
1528.6	*Lourdes-de-Blanc-Sablon – Bouée lumineuse CY9*	*Blanc-Sablon.* *51 24 25.7* *057 11 39.3*	*Fl*	*G*	*4s*	.....	.....	*Verte, marquée "CY9".*	*Saisonnier.* **Carte:4971** **Éd. 08/18 (Q18-039)**
1528.7	*Lourdes-de-Blanc-Sablon – Bouée lumineuse CY10*	*Blanc-Sablon.* *51 24 23.4* *057 11 37.4*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "CY10".*	*Saisonnier.* **Carte:4971** **Éd. 08/18 (Q18-040)**
1528.8	*Brador – Bouée à cloche lumineuse BRA*	*Blanc-Sablon.* *51 25 32.6* *057 15 30.9*	*Mo(A)*	*W*	6s	.....	.....	*Bandes verticales rouges et blanches, marquée "BRA".*	*Saisonnier.* **Carte:4971** **Éd. 08/18 (Q18-041)**
1528.9 *H0123.5*	**Île Greenly**	Partie SW. de l'île. 51 22 29.4 057 11 26.7	Fl	W	15s	34.7	**15**	Tour à claire-voie trapézoidale. 22.3	Lum. 1 s; obs. 14 s. ~~Fonctionne de nuit seulement.~~ Omnidirectionnel. Le feu de l'Île Greenly est masqué par l'Île au Bois sur un arc de 015°, de 064° à 079°. Saisonnier. **Carte:4971** **Éd. 08/18 (Q18-042)**
1529	*~~Baie de~~ Brador – Bouée lumineuse CB2*	*~~Blanc-Sablon.~~* *51 27 04.0* *057 15 16.0*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "CB2".*	*Saisonnier.* **Carte:4971** **Éd. 08/18 (Q18-043)**

No.	Nom	Position — Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hauteur focale en m. au-dessus de l'eau	Portée Nominale	Description — Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques — Signaux de brume
1530 *H0124*	Baie de Brador – alignement	Sur l'escarpement. ~~dans la baie de Brador.~~ 51 29 28.4 057 14 58.5	Iso	R	2s	20.0	12	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 15.5	Visible sur l'alignement. ~~Fonctionne de nuit seulement.~~ Saisonnier.
1531 *H0124.1*		005°06' 95.9 m du feu antérieur.	Iso	R	2s	31.0	12	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 4.8	Visible sur l'alignement. ~~Fonctionne de nuit seulement.~~ Saisonnier. **Carte:4971** **Éd. 08/18 (Q18-044, 045)**
1531.2 *H0130*	**Middle Bay – Feu à secteurs**	51 28 01.9 057 29 26.2	Iso	R W G	4s	38.7	**16**	Tour à claire-voie carrée. 6.4	Vert de 002°12' à 000°12', blanc de 000°12' à 357°12', rouge de 357°12' à 355°12'. Le secteur blanc indique la route à suivre. ~~Fonctionne de nuit seulement.~~ Saisonnier. **Carte:4971** **Éd. 08/18 (Q18-046)**
1531.5	*La Bosse à Charlie – Bouée lumineuse C10*	*~~Au large de la~~ Baie de Bonne-Espérance.* *51 22 30.2* *057 37 51.7*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "C10".*	*Saisonnier.* **Carte:4970** **Éd. 08/18 (Q18-049)**
1531.7	*Baie de Bonne-Espérance – Bouée lumineuse C12*	*51 25 03.1* *057 39 14.4*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "C12".*	*Saisonnier.* **Carte:4970** **Éd. 08/18 (Q18-050)**
1531.8	*Baie de Bonne-Espérance – Bouée lumineuse CX2*	*51 25 12.4* *057 39 12.6*	*Q*	*R*	*1s*	.....	.....	*Rouge, marquée "CX2".*	*Saisonnier.* **Carte:4970** **Éd. 08/18 (Q18-051)**
1531.9	*Baie Chevalier – Bouée lumineuse CX4*	*Côté E. de l'approche du passage, Rivière Saint-Paul.* *51 25 41.8* *057 38 30.8*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Rouge, marquée "CX4".*	*Saisonnier.* **Carte:4970** **Éd. 08/18 (Q18-052)**
1532 *H1887*	Baie ~~au~~ Salmon – alignement	Baie de Bonne-Espérance. 51 25 45.7 057 39 10.4	Iso	G	2s	20.3	12	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 15.5	Visible sur l'alignement. ~~Fonctionne de nuit seulement.~~ Saisonnier.
1533 *H1887.1*		348°52' 249.0 m du feu antérieur.	Iso	G	2s	29.7	12	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 6.4	Visible sur l'alignement. ~~Fonctionne de nuit seulement.~~ Saisonnier. **Carte:4970** **Éd. 08/18 (Q18-053, 054)**

No.	Nom	Position — Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hauteur focale en m. au-dessus de l'eau	Portée Nominale	Description — Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques — Signaux de brume
1538 *H1889.5*	Rivière Saint-Paul	Côté E. de l'approche de la Passe Champlain. 51 25 10.7 057 41 56.3	Fl	R	6s	5.5	6	Tour à claire-voie carrée, ~~rouge et blanche~~. 5.1	Lum. 1 s; obs. 5 s. Omnidirectionnel. ~~Fonctionne de nuit seulement.~~ Saisonnier. **Carte:4970** **Éd. 08/18 (Q18-055)**
1539 *H1890*	Île à la Baleine	Sommet de l'île. 51 21 21.9 057 41 33.7	Fl	W	6s	28.1	7	Tour à claire-voie carrée. 10.9	Lum. 1 s; obs. 5 s. Omnidirectionnel. ~~Fonctionne de nuit seulement.~~ Saisonnier. **Carte:4970** **Éd. 08/18 (Q18-056)**
1539.1 *H1889.7*	Chenal du Vieux Fort – alignement	Sur une petite île au SW. du Chenal Thomas. 51 23 51.9 057 48 13.1	F	R	.....	19.7	14	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 9.4	Visible sur l'alignement. ~~Fonctionne de nuit seulement.~~ Saisonnier.
1539.12 *H1889.71*		011°01' 336.4 m du feu antérieur.	F	R	.....	29.8	14	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 3.3	Visible sur l'alignement. ~~Fonctionne de nuit seulement.~~ Saisonnier. **Carte:4970** **Éd. 08/18 (Q18-057, 058)**
1539.123 *H1889.8*	Baie du Vieux Fort, quai	Extrémité du quai. 51 25 18.8 057 48 52.0	Fl	Y	6s	9.7	7	Mât de révérence. 6.3	Lum. 1 s; obs. 5 s. Omnidirectionnel. ~~Fonctionne de nuit seulement.~~ Saisonnier. **Carte:4970** **Éd. 08/18 (Q18-059)**
1539.13 *H1890.1*	Île Mermettes **Racon - - (M)** **Bandes X & S**	Centre de l'île. 51 19 20.7 057 50 31.3	Iso	W	2s	12.8	6	Tour à claire-voie carrée. 6.7	Omnidirectionnel. ~~Fonctionne de nuit seulement.~~ À longueur d'année. **Carte:4970** **Éd. 08/18 (Q18-013, 060)**

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (LF 942 – 1084.7)

991 *H1006*	**Haszard Point – alignement**	À l'E. de l'entrée de Charlottetown Harbour. 46 11 39.8 063 04 25.2	F	W	.....	18.3	**15**	Tour pyramidale rouge avec partie supérieure rouge, bande verticale noire. 17.3	Visible sur l'alignement. En opération 24 h. À longueur d'année.
992 *H1006.1*		019°19' 650.1 m du feu antérieur.	F	W	.....	46.3	**15**	Tour pyramidale rouge avec partie supérieure rouge, bande verticale noire. 14.0	Visible sur l'alignement. En opération 24 h. À longueur d'année. **Carte:4466** **Éd. 08/18 (G18-113, 114)**
1018.18	*Miscouche, haut-fond – Bouée lumineuse DE1*	*Summerside.* *46 20 47.5* *063 51 24.0*	*Fl*	G	4s	.....	.....	*Verte, marquée "DE1".*	*Saisonnier.* **Carte:4459** **Éd. 08/18 (G18-075, 085)**
1019.1	*Summerside Harbour – Bouée lumineuse DE7*	*46 22 49.2* *063 49 20.2*	*Fl*	G	4s	.....	.....	*Espar verte, marquée "DE7".*	*À longueur d'année.* **Carte:4459** **Éd. 08/18 (G18-077)**

No.	Nom	Position — Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hauteur focale en m. au-dessus de l'eau	Portée Nominale	Description — Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques — Signaux de brume
1020.35	*Summerside Harbour – Bouée lumineuse DE12*	*Summerside.* *46 23 02.7* *063 48 07.2*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Espar rouge, marquée "DE12".*	*Saisonnier.* **Carte:4459** **Éd. 08/18 (G18-076, 086)**
1020.7	*Summerside Harbour – Bouée lumineuse DE16*	*Summerside.* *46 23 01.4* *063 47 23.5*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Espar rouge, marquée "DE16".*	*À longueur d'année.* **Carte:4459** **Éd. 08/18 (G18-078, 087)**
1020.8	*Summerside Harbour – Bouée lumineuse DE18*	*Summerside.* *46 23 06.7* *063 47 09.7*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Espar rouge, marquée "DE18".*	*À longueur d'année.* **Carte:4459** **Éd. 08/18 (G18-079, 088)**
1023	*Miscouche, haut-fond Shoal – Bouée à cloche lumineuse DE*	*Bedeque Bay.* *46 19 50.2* *063 51 18.7*	*Mo(A)*	*W*	*6s*	.....	.....	*Bandes verticales rouges et blanches, marquée "DE".*	*Saisonnier.* **Carte:4459** **Éd. 08/18 (G18-104)**
DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND (LF 1085 – 1165.9)									
1105	*Shediac – Bouée à cloche lumineuse XN*	*Côté E. du chenal.* *46 16 38.0* *064 29 05.0*	*Mo(A)*	*W*	*6s*	.....	.....	*Bandes verticales rouges et blanches, marquée "XN".*	*La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal.* *Saisonnier.* **Carte:4909** **Éd. 08/18 (G18-067)**
1105.1	*Shediac – Bouée lumineuse XN2*	*46 16 28.2* *064 29 40.7*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Espar rouge, marquée "XN2".*	*En opération 24 h.* *Saisonnier.* **Carte:4909** **Éd. 08/18 (G18-093)**
1105.2	*Shediac – Bouée lumineuse XN3*	*46 16 17.2* *064 29 44.5*	*Fl*	*G*	*4s*	.....	.....	*Espar verte, marquée "XN3".*	*En opération 24 h.* *Saisonnier.* **Carte:4909** **Éd. 08/18 (G18-094)**
1114 *H1352*	Cap-de-Cocagne, quai	Coin SW. de la rallonge du quai. 46 21 15.5 064 34 33.0	Fl	G	4s	.....	6	Mât de révérence, marque de jour carrée verte, blanche et noire. 3.1	Lum. 1 s; obs. 3 s. ~~Fonctionne de nuit seulement.~~ Saisonnier. **Carte:4909** **Éd. 08/18 (G18-098)**
EAUX INTÉRIEURES									
RIVIÈRE DÉTROIT (LF 624 – 707.5)									
642	Bar Point – Pilier D33	42 02 24.1 083 08 03.6	LFl	R G	10s	14.0	9	Tour cylindrique blanche, marquée "D33". 8.3	~~Lum. 2.0 s; obs. 8.0 s.~~ Vert à 190° par l'W. et le N. à l'E. Rouge de l'E. à 190° par le S. À longueur d'année. (Pas entretenu durant l'hiver.) **Carte:14853 (É.-U.)** **Éd. 08/18 (B16-005)**

No.	Nom	Position — Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hauteur focale en m. au-dessus de l'eau	Portée Nominale	Description — Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques — Signaux de brume
CHENAL NORD – LAC HURON (LF 983 – 1041)									
1022	*Gore Bay – Bouée lumineuse JE2*	*Au large du brise-lames.* *45 55 17.3* *082 27 27.4*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Espar rouge, marquée "JE2".*	*Saisonnier (en place à longueur d'année).* **Carte:2257** **Éd. 08/18 (D18-013)**
LAC WINNIPEG (LF 1562 – 1625)									
1565	Winnipeg Beach, brise-lames	Extrémité du brise-lames. 50 30 21.1 096 57 48.4	Fl	R	4s	10.3	5	Tour carrée blanche, bandes rouges à la partie supérieure et inférieure.	Position en NAD 83. Saisonnier. **Carte:6251** **Éd. 08/18 (A18-026)**
1565.5	Winnipeg Beach – alignement intérieur	Entrée de Boundary Creek. 50 30 30.0 096 58 05.9	F	R	.....	5.6	16	Mât cylindrique, marque de jour blanche, bande verticale orange. 3.3	Visible sur l'alignement. En opération 24 h. Position en NAD 83. Saisonnier.
1565.6		320° 144.8 m du feu antérieur.	F	R	.....	8.9	.....	Mât cylindrique, marque de jour blanche, bande verticale orange. 6.4	Visible sur l'alignement. Saisonnier. **Carte:6251** **Éd. 08/18 (A18-026)**
1597	*Dowling Reef – Bouée lumineuse DM2*	*SE. du récif.* *51 59 42.0* *097 05 41.7*	*Fl*	*R*	*4s*	.....	.....	*Espar rouge, marquée "DM2".*	*Saisonnier.* ~~*Position en NAD83.*~~ **Carte:6267** **Éd. 08/18 (A18-027)**
FLEUVE MACKENZIE – BAIE MACKENZIE – OCÉAN ARCTIQUE (LF 1716.96 – 2540)									
2535	Simik Island – alignement	Pelly Bay, près de Kugaaruk. 68 32 45.6 089 52 10.9	F	R	.....	13.3	.....	Tour à claire-voie, marque de jour orange, bande verticale noire.	Visible 360°. En opération 24 h. Saisonnier (en place à longueur d'année).
2536		092°55' 107.7 m du feu antérieur.	F	R	.....	23.8	.....	Tour à claire-voie, marque de jour orange, bande verticale noire.	Visible 360°. En opération 24 h. Saisonnier (en place à longueur d'année). **Carte:7578** **Éd. 08/18 (A18-018, 019)**
2537	Des Groseilliers – alignement	Pelly Bay, près de Kugaaruk. 68 32 24.0 089 51 05.2	F	G	.....	6.8	.....	Tour à claire-voie, marque de jour orange, bande verticale noire.	En opération 24 h. Saisonnier (en place à longueur d'année).
2538		357°57' 49.9 m du feu antérieur.	F	G	.....	16.7	.....	Tour à claire-voie, marque de jour orange, bande verticale noire.	Visible 360°. En opération 24 h. Saisonnier (en place à longueur d'année). **Carte:7578** **Éd. 08/18 (A18-020, 021)**

No.	Nom	Position — Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au-dessus de l'eau	Portée Nominale	Description — Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques — Signaux de brume
2539	Pelly Bay – alignement	Près de Kugaaruk. 68 31 31.4 089 49 59.2	F G	10.6	.....	Tour à claire-voie, marque de jour orange, bande verticale noire.	Visible 360°. En opération 24 h. Saisonnier (en place à longueur d'année).
2540		140°17' 266.7 m du feu antérieur.	F G	30.7	.....	Tour à claire-voie, marque de jour orange, bande verticale noire.	Visible 360°. En opération 24 h. Saisonnier (en place à longueur d'année).

Carte:7578
Éd. 08/18 (A18-022, 023)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – RAPPORT D'INFORMATION MARITIME ET FORMULAIRE DE SUGGESTION

Nom du navire ou de l'expéditeur : ..... Date : .....

Adresse de l'expéditeur : .....
Numéro Rue

Ville : ..... Prov. / Pays : ..... Code Postal/ Zip Code : .....

Tél. / Téléc. / Courriel de l'expéditeur : .....

Date de l'observation : ..... Heure (UTC) : .....

Position géographique : .....

Coordonnées de la position: Lat : ..... Long : .....

Méthode de positionnement : ❑ DGPS ❑ GPS avec WAAS ❑ GPS ❑Radar ❑ Autre

Système de référence géodésique utilisé : ❑WGS 84 ❑ NAD 27 ❑ Autre

Exactitude estimée de la position : .....

N° de la carte : ..... Informations : ❑ NAD 27 ❑ NAD 83

Édition de la carte : ..... Dernière correction appliquée : .....

Publications en cause (mentionner l'édition et la page) : .....

*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*) : .....

Les navigateurs sont priés d'aviser les autorités responsables quand des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation sont découverts, des changements sont observés des aides à la navigation, ou des corrections aux publications sont vues pour être nécessaires.

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports devraient être transmis au Centre de Services des Communications et Trafic Maritime (SCTM) le plus proche et confirmés par écrit à une des adresses suivantes:

Chef, Avis aux navigateurs
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Montréal QC H2Y 2E7
Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

OU

Directeur général, Service hydrographique du Canada & services océanographiques.
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa ON K1A 0E6
CHSINFO@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, ou lorsque des corrections aux "Instructions Nautiques" semblent être nécessaires.

Si vous avez des questions générales sur les programmes ou des services de la Garde côtière canadienne, s'il vous plaît envoyez un courriel à l'adresse suivante: info@dfo-mpo.gc.ca